

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1119

14 avril 2016

SOMMAIRE

ABH Holdings S.A.	53674	Eastern Europe Real Estate Opportunities SO-	
Agri-Center S.A.	53669	PARFI S.à r.l.	53669
Bluet S.A.	53666	ECF Cardiff Office S.à r.l.	53670
By Lentz S.A.	53667	ECommerce Pay Holding S.à r.l.	53670
Can Benelux	53672	Eiffel eCapital GP S.à r.l.	53668
CapMan Mezzanine V Manager S.A.	53667	Episo 3 Blue Holding S.à r.l.	53669
Carignan Holding S.A.	53671	E-Time Corp. S.à r.l.	53670
Cezane S.A.	53673	Flor Da Moda Lux S.à r.l.	53672
C&F Packaging S.à r.l.	53671	Frënn Vum Mäerteswee - Itinéraire Saint-	
Citruz Prop2 S.à r.l.	53666	Martin au Luxembourg asbl	53695
Citruz Prop4 S.à r.l.	53666	Fund Executives S.à r.l.	53697
Clerville Holding S.à r.l.	53672	GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l.	53712
Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxem-		Hotel & Resort Investment	53710
bourg S.C.S.	53672	Immobilière Schmit et Schmit S.à r.l.	53672
Clinique La Prairie Research S.A.	53673	Infrastructure PPP Africa Management S.A.	
Cofis Luxembourg S.A.	53673	53703
Compagnie Financière pour la Gestion Collec-		Inovent SA	53708
tive S.A.	53666	LC Holdings, S.A.	53712
Con.O.Lux.S.à r.l.	53673	LSREF3 Datona Holdings S.à r.l.	53701
Con.O.Lux.S.à r.l.	53673	MMK Finance S.A.	53670
Costamar Finances Holding SPF	53673	RB Lux S.à r.l.	53671
Damao S.à r.l.	53667	RREI FrenchCo S.à r.l.	53694
Danske Bank International S.A.	53668	Shepherd Capital GP	53668
DBAG Holding III S.à r.l.	53668	Springbok Luxco Limited	53712
DBAG Holding I S.à r.l.	53668	Zabaleta Holding S.A.	53671
Digital Image	53667		
Eastern Europe Real Estate Opportunities S.à			
r.l.	53669		

Citruz Prop2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.060.

Les statuts coordonnés au 20 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016064334/11.

(160026418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Citruz Prop4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.063.

Les statuts coordonnés au 20 janvier 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016064336/11.

(160026437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R.C.S. Luxembourg B 114.997.

Rectificatif du dépôt initial L150112283.

*Extrait du procès verbal du conseil d'administration de la Compagnie Financière pour la Gestion Collective en abrégé
COFIGECO du 26 mai 2015.*

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an:
COFIBOL représenté par Monsieur Vincent Priou
Rue Sarette 28 F-75014 PARIS

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016064340/14.

(160026261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Bluet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 72.449.

EXTRAIT

L'actionnaire prend acte de la démission de:

- Monsieur Yannick Monardo, administrateur, résidant professionnellement au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 27 janvier 2016

L'actionnaire nomme comme administrateur:

- Mademoiselle Giannina Francesi, née le 1^{er} juin 1929 à Vigevano (Italie), résidant professionnellement à Casa Felice, 6919 Carabietta, Suisse, à compter du 27 janvier 2016 en remplacement de l'administrateur démissionnaire et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.
Pour Bluet S.A.

Référence de publication: 2016064298/18.

(160026471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

By Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 95.779.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 12 janvier 2016

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué Mme Anna Clémence POELMANN.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016064307/11.

(160026647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

CapMan Mezzanine V Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.571.

I. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 mai 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Svetlana Panfilova, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2016.

Référence de publication: 2016064319/15.

(160026379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Damao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.124.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique du 17 novembre 2015

1- L'Assemblée Générale décide de nommer au poste de gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Gareth Edward Reynolds, né le 18/09/1971 à Detmold (Angleterre), demeurant au 31, rue Pierre Krier, L-3854 Schifflange.

Pour la société

Gareth Edward Reynolds

Gérant unique

Référence de publication: 2016064385/14.

(160025984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Digital Image, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 90.068.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016064403/14.

(160026023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

DBAG Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.112.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 180.639.

Extrait des résolutions des actionnaires de la société Dbag Holding I S.à r.l. du 20 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972, à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016,

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064393/17.

(160026584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

DBAG Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.751.499,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.033.

Extrait des résolutions des actionnaires de la société Dbag Holding III S.à r.l. du 20 janvier 2016

1. Acceptation de la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972, à Sheffield, Royaume-Uni, résidant au 7, rue Lou Hemmer, L-1748, Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016,

2. Acceptation de la nomination de Madame Monica Morsch, née le 3 juin 1987 à Craiova, Roumanie, résidante au 7, rue Lou Hemmer, 1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064394/17.

(160026188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

**Eiffel eCapital GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Shepherd Capital GP).**

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 151.245.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Référence de publication: 2016064416/10.

(160026813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

La liste des fondés de pouvoir (A) et (B) de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064391/10.

(160026357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Eastern Europe Real Estate Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.810.

Il est notifié qu'en date du 04 janvier 2016 la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de l'associé, Investment Select II S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée sous le numéro B116729 auprès du R.C.S. Luxembourg du 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eastern Europe Real Estate Opportunities S.à r.l.

Joost A. Mees

Gérant

Référence de publication: 2016064410/16.

(160026203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Eastern Europe Real Estate Opportunities SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.188.

Il est notifié qu'en date du 04 janvier 2016 la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de l'associé, Investment Select II S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée sous le numéro B116729 auprès du R.C.S. Luxembourg du 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg;

- transfert du siège social de l'associé, Eastern Europe Real Estate Opportunities S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois immatriculée sous le numéro B125810 auprès du R.C.S. Luxembourg du 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eastern Europe Real Estate Opportunities SOPARFI S.à r.l.

Joost A. Mees

Gérant

Référence de publication: 2016064411/19.

(160026204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Agri-Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, ZAE Feitsch.
R.C.S. Luxembourg B 94.107.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016064245/9.

(160025915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Episo 3 Blue Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 192.595.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064432/10.

(160025848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

ECommerce Pay Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 54.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.324.

—

Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 16 décembre 2015 sous la référence L150228288

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 16 décembre 2015 sous la référence L150228288.

La date d'effet de la démission de Monsieur Ulrich BINNINGER, du reclassement de mandat de Monsieur Julien DE MAYER et des nominations de Monsieur Orlando B. VEA et Madame Anabelle CHUA dans la Société est la suivante:

- 11 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Ecommerce Pay Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2016064424/18.

(160026277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

ECF Cardiff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 141.114.

—

En date du 1^{er} Décembre 2015, les Associés de la société ont pris les décisions suivantes:

- La démission de M. Philippe CHAN est acceptée avec effet immédiat.

- M. Michel COLACI, résidant au 17 rue du Rocher; F-57390 Audun-le-Tiche (France) est nommé nouveau gérant de la société avec effet immédiat, pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée générale des associés qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2016064426/15.

(160025895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

E-Time Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 153.584.

—

1) Monsieur Jean-Philippe SARTORE possède 255 parts sociales.

2) Monsieur Patrick BABÉ possède 145 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016064409/11.

(160026669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

MMK Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.464.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057581/10.

(160017524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Zabaleta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 30.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016064922/14.

(160026006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

RB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.947.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2016.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016075514/16.

(160039677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

C&F Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 96.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016075728/12.

(160040960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Carignan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.068.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Carignan Holding S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016075735/12.

(160040510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Clerville Holding S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 187.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016075739/10.

(160040677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Cliffs (Gibraltar) Holdings Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016075740/10.

(160040897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Can Benelux, Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, 151, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 115.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016075750/10.

(160040618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Flor Da Moda Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.132.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLOR DA MODA LUX S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016075834/12.

(160040640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Immobilière Schmit et Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.
R.C.S. Luxembourg B 28.185.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016075899/12.

(160040955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Cezane S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075756/9.

(160040776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Clinique La Prairie Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.016.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075763/9.

(160040890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Cofis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 113.695.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075766/9.

(160040698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Con.O.Lux.S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 163.239.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075767/9.

(160040452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Con.O.Lux.S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 163.239.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075768/9.

(160040458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Costamar Finances Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8308 Mamer, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 69.792.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075770/9.

(160040626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

ABH Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 151.018.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE THIRTY-FIRST DAY OF THE MONTH OF DECEMBER,

before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of shareholders of ABH Holdings S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the British Virgin Islands, originally incorporated under The International Business Companies Act and automatically registered under The BVI Business Companies Act on January 1, 2007 under number 584628, subsequently migrated to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, former notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) of 5 March 2010, number 483 and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151018 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 15 of December 2015 not yet published in the Mémorial.

The meeting is opened with Mr Pavel Nazariyan, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mr Egor Zhelezov, residing in Luxembourg;

Maître Alexandre Pel, licencié en droit, residing in Luxembourg was appointed as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. All shareholders represented, and the number of shares held by each of them, are referenced on an attendance list signed by the proxyholder(s) of the represented shareholders, the bureau of the general meeting and the undersigned notary. All the shares in issue are represented at the present meeting being 100% of the issued capital of the Company, so it results from foregoing that the present meeting is duly constituted and able to validly deliberate and pass decisions on the agenda.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- Decision to amend and restate the articles of incorporation of the Company, substantially in the form attached hereto [to the proxies] as Annex 1.

After having duly considered the item on the agenda, the general meeting resolved as follows:

Sole resolution

The meeting unanimously resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set forth below:

“ I. Definitions

Art. 1. In these Articles the following words and expressions shall have the following meanings:

“Acceptance Notice” has the meaning given to it in Article 9.4(a);

“Acceptance Period” has the meaning given to it in Article 9.3(a);

“AFH” means Alfa Finance Holdings S.A.;

“Articles” means these Articles of Incorporation;

“Board” means the board of Directors;

“Business Day” means a day, other than a Saturday or Sunday, on which commercial banks in general are open for business in London, England;

“Company” has the meaning given to it in Article 2;

“Consolidated Accounts” means the audited group accounts of the Company prepared on a consolidated basis in accordance with the requirements of Luxembourg law and IFRS for the financial year ending on the relevant balance sheet date and comprising: (a) a consolidated balance sheet dealing with the state of affairs of the Company and its subsidiary undertakings; and (b) a consolidated profit and loss account dealing with the profit and loss of the Company and its subsidiary undertakings;

“Director” means a director of the Company from time to time;

“Group” means the Company and its subsidiary undertakings and “Group Company” means any one of them;

“Group Reporting Package” means the Group reporting package prepared in accordance with IFRS and approved by the auditors of the Company;

“Holdco” means a non-operational subsidiary of the Company, formed solely for the purpose of holding shares in the Group in which more than 75 per cent of the voting shares are owned directly or indirectly by the Company. In determining what percentage of voting shares are owned directly or indirectly by the Company the principles set out in section 838 of the UK Income and Corporation Taxes Act 1988 shall be applied, substituting the words “voting shares” where the words “ordinary share capital” appear;

“Law” has the meaning given to it in Article 7;

“L1 Holdings” means Letterone Holdings S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 1-3 Boulevard de la Foire, L- 1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B176010;

“Major Transaction Threshold” has the meaning given to it in Article 12.3(a);

“Majority Vote” means the passing of a resolution by the Shareholders in general meeting by a majority comprising more than fifty per cent (50%) of the votes eligible to be cast at the meeting by the Shareholders if all the Shareholders of the Company attended;

“Minimum Dividend” has the meaning given to it in Article 23.1;

“Minor Transaction Threshold” has the meaning given to it in Article 16;

“Offer” has the meaning given to it in Article 9.2;

“Operating 75% Subsidiary” means a 75% Subsidiary which is not a Holdco;

“Related Companies” means a subsidiary undertaking or holding company of a Shareholder, or a subsidiary undertaking of such holding company;

“Relevant Period” has the meaning given to it in Article 9;

“Remaining Shareholders” has the meaning given to it in Article 9.3;

“Shareholders” means the holders of Shares from time to time;

“Shares” means the shares of the Company and any shares issued in exchange therefor by way of conversion or reclassification and any shares representing or deriving from such shares as a result of any increase in or reorganisation or variation of the capital of the Company;

“Transfer Date” has the meaning given to it in Article 9.4(a);

“Transfer Notice” has the meaning given to it in Article 9.3;

“75% Subsidiary” means a body corporate in which more than 75 per cent of the voting shares are owned directly or indirectly by the Company. In determining what percentage of voting shares are owned directly or indirectly by the Company the principles set out in section 838 of the UK Income and Corporation Taxes Act 1988 shall be applied, substituting the words “voting shares” where the words “ordinary share capital” appear; and

“75% Vote” means the passing of a resolution by the Shareholders in general meeting by a majority comprising seventy five per cent (75%) or more of the votes eligible to be cast at the meeting by the Shareholders if all the Shareholders of the Company attended.

II. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 2. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of ABH HOLDINGS S.A. (the “Company”).

Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board. In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

III. Share capital, Shares

Art. 6. The subscribed capital of the Company is set at three hundred eighty-eight thousand seven hundred five dollars of the United States of America and sixty cents (USD 388,705.60) represented by:

- four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class A1,
- four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class A2,
- four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class B1,
- four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class B2,
- four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class C1,
- four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class C2,
- four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class D1 and
- four million eight hundred fifty-eight thousand eight hundred twenty (4,858,820) index share of Class D2,

with a par value of one United States of America cent (USD 0.01), each, with the same voting rights, all of which are fully paid up.

The Shares may be expressed as being exclusively related to one (1) or more specific investments of the Company, which shall be decided by appropriate resolutions of the Board.

Any Share issue which is for a non-cash consideration shall only be made after the Board has obtained, and presented to the Shareholders before seeking their approval, a report from one of the following investment banks on the fair value of the consideration and the market value of the relevant Group Company at the date of the report or the latest practicable date before that date:

- (a) Credit Suisse First Boston;
- (b) Goldman Sachs;
- (c) JP Morgan Chase & Co.;
- (d) Merrill Lynch; and
- (e) Morgan Stanley

Art. 7. The Shares shall be in registered form only.

A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). Ownership of the Shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two (2) Directors.

The Company will recognise only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to name a unique proxy to represent the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Save where contrary to the provisions of these Articles, Shareholders may pledge their Shares and upon satisfactory evidence thereof the Company shall give effect to the terms of any valid pledge.

Art. 8.

8.1. Subject to the following provisions of this Article 8 and Article 9, a Shareholder shall be free to deal with his Shares in such way as he thinks fit.

8.2. A Shareholder may sell, transfer or otherwise dispose of all or part of his shareholding to a third party (which for this purpose includes another Shareholder) provided that as a result of such disposal such third party, together with its Related Companies, will not control more than thirty per cent (30%) of the Shares then in issue. If the transferee, together with its Related Companies, will control more than thirty per cent (30%) of the Shares then in issue as a result of such disposal, then the transfer may be made only after the proposed transferee has made an offer to all other Shareholders on the basis set out in Article 8.3 below or a majority in nominal value of the Shareholders other than the transferring Shareholder and its Related Companies and, where relevant, other than the transferee and its Related Companies, have waived the right to receive such an offer. If, pursuant to the procedure set out in Article 8.3 below or a waiver granted under this Article 8.2, the proposed transferee, together with its Related Companies, gains control over ninety per cent (90%) or more of the total voting rights attaching to Shares, it will be entitled to acquire any remaining Shares free of all encumbrances on the same terms as the other Shares were acquired under the offer by serving notice on the remaining Shareholders within one (1) month after it acquires ninety per cent (90%) or more of the voting rights. The acquisition of such Shares shall be completed fifteen (15) Business Days after the notice is served.

8.3. The offer shall be made in writing by the proposed transferee to each of the Shareholders. The offer shall be to acquire all such Shareholder's Shares on the same terms and at the same price at which the proposed transferee is to acquire the Shares of the transferring Shareholder or, if higher, at the weighted average price at which the proposed transferee and its Related Companies have acquired Shares in the preceding twelve (12) months. If the proposed transferee is offering a non-cash consideration for the Shares of the transferring shareholder, there shall be offered a cash alternative of equivalent value to the non-cash consideration and the offer shall be accompanied by a letter from an independent financial adviser

confirming that the cash alternative is of equivalent value. All Shares shall be sold free of all encumbrances. The offer shall be open for acceptance for at least twenty one (21) days after it is made and, unless the offer provides otherwise, may be accepted only in respect of the whole and not part of the relevant shareholding. Upon expiry of the offer period, the proposing Shareholder shall acquire those Shares in respect of which its offer has been accepted and then it and the transferring Shareholder shall be entitled and obliged to complete the sale of the Shares on the terms originally offered.

8.4. If a Shareholder, together with its Related Companies, acquires control over ninety per cent (90%) or more of the voting rights attaching to the Shares in circumstances to which Article 8.2 does not apply, it will be entitled to acquire the outstanding Shares at the higher of:

(a) the price at which it or its Related Companies acquired the Shares which gave it control of ninety per cent (90%) of the voting rights; and

(b) the fair value of the outstanding Shares as determined pursuant to the procedure set out in Article 8.5.

8.5. The Shareholder shall be entitled to exercise this right by serving notice of its wish to do so on the holders of the outstanding Shares and the Company within one (1) month after it acquires ninety per cent (90%) or more of the voting rights. Upon receipt of the notice, the Company shall instruct an investment bank from one of the banks listed under Article 6 to determine the sum per Share considered by them to be the fair value of the outstanding Shares. The bank shall be appointed as an expert and not as an arbitrator and its determination shall be final and binding on all persons concerned. The Company shall promptly provide the bank with such information as it may reasonably require in order to reach its determination and shall notify each of the Shareholders of the sum so determined within seven (7) days after it receives the determination. The holders of the outstanding Shares shall be obliged to complete the transfer of their Shares free of all encumbrances to the Shareholder (or its nominee) on the fifth Business Day after the Company gives notice of the determination and for that purpose authorise the Company to act as their agent in executing all necessary documents of transfer on their behalf. The consideration for the Shares shall be payable by the Shareholder (or its nominee) on that fifth Business Day to such bank account as the relevant Shareholders shall have specified.

8.6. If a Shareholder wishes to dispose of Shares representing five per cent (5%) or more of the total Shares in issue, the other Shareholders shall procure that the Company provides such assistance, including information about the Group and its business, as is reasonable in all the circumstances to assist the Shareholder in disposing of its Shares.

Art. 9. The Board may resolve that the pre-emption right in favour of the Company set out in this Article shall apply to all transfers of Shares by the Shareholders for a period of up to twelve (12) months from the passing of such resolution. If the Board so resolves, then the provisions provided under this Article shall bind the Shareholders until the expiry of the period set out in such resolution (the “Relevant Period”). If the Company redeems its own Shares, the relevant provisions of the Law shall be duly observed.

9.1. During a Relevant Period, no Shareholder shall, or shall agree to sell, transfer or otherwise dispose of all or part of its shareholding to a third party (which, for the avoidance of doubt, includes another Shareholder) otherwise than in accordance with this Article. Transfers of Shares under Article 9 are not subject to this Article 8.

9.2. A Shareholder may transfer its Shares to a proposed transferee only if it receives an offer (the “Offer”):

(a) which is a bona fide Offer in writing;

(b) from a third party which has its own financial resources to meet its obligations under the Offer or has an unconditional and legally binding commitment from a lender(s) for that finance;

(c) which is irrevocable;

(d) which is for cash consideration only; and

(e) which contains all material terms and conditions (including the price and the intended completion date of the Offer).

9.3. If a Shareholder receives an Offer which it wishes to accept, it must immediately give written notice (the “Transfer Notice”) to the other Shareholders (the “Remaining Shareholders”) and the Company offering to sell those Shares which are the subject of the Offer to the Company (or such Group Company as the Company may elect) at the same cash price as set out in the Offer, and on terms which are no less favourable than those contained in the Offer. The Transfer Notice must also state:

(a) the period within which the offer to sell the shares shall remain open to be accepted. This period must be at least twenty (20) Business Days from the date of the Transfer Notice (the “Acceptance Period”); and

(b) full details of all other terms and conditions of the Offer.

9.4. Once the Remaining Shareholders have received a Transfer Notice they may either:

(a) if they approve such action by a 75% Vote (excluding the votes of the selling Shareholder and any Remaining Shareholder which is the proposed transferee or a Related Company of the proposed transferee), send a written notice to the selling Shareholder (an “Acceptance Notice”) within the Acceptance Period, stating that they are willing for the Company (or a Group Company) to purchase the Shares on the terms set out in the Transfer Notice and specifying a date (the “Transfer Date”) no later than ninety (90) days after the date of the Transfer Notice on which the sale is to be completed provided that all actions necessary to permit the purchase to be lawfully undertaken have been completed by the Transfer Date; or

(b) if they do not approve the sending of an Acceptance Notice in accordance with paragraph 9.4(a) above, send a written notice to the selling Shareholder within the Acceptance Period declining the offer set out in the Transfer Notice on behalf of the Company; or

(c) neither send an Acceptance Notice nor reply to the Transfer Notice within the Acceptance Period. In this case, the offer set out in the Transfer Notice shall be deemed not to have been accepted.

9.5. If the Acceptance Notice is given within the Acceptance Period, the selling Shareholder must sell its Shares to the Company (or Group Company) and the Company (or Group Company) must buy on the Transfer Date unless the Company or Group Company cannot lawfully acquire them on the Transfer Date. The Shareholders shall take all such actions as are necessary to permit the completion of the purchase and shall consent to the holding at short notice of any meeting of Shareholders required to be held.

If no Acceptance Notice is given or the offer set out in the Transfer Notice is not deemed to have been accepted or the Company or Group Company is not lawfully able to acquire the Shares on the Transfer Date, the selling Shareholder may accept the Offer and sell its Shares to the third party making the offer on the terms and conditions of the Offer.

9.6. The sale of the Shares in accordance with this paragraph shall be made on the following terms:

(a) completion of the transfer of the Shares shall be completed on the Transfer Date at such reasonable time and place as the selling Shareholder and the Company agree or, failing which, at the registered office of the Company at 11.00 a.m. on the Transfer Date;

(b) the selling Shareholder(s) must deliver to the Company or Group Company in respect of the Shares which it is selling on or before the Transfer Date all documents necessary to transfer title to the Shares to the Company or Group Company; and

(c) the Company or Group Company must pay the total consideration due for the Shares to the selling Shareholder(s) by telegraphic transfer to the bank account of the selling Shareholder(s) notified to it for the purpose on the Transfer Date.

9.7. If the selling Shareholder fails or refuses to comply with its obligations pursuant to this Article 9, the selling Shareholder hereby authorises any Director execute and deliver the necessary documentation on the Shareholder's behalf. The Company or the relevant Group Company may hold the purchase money on a fiduciary basis (in trust) for the selling Shareholder(s) and cause itself to be registered as the holder of the Shares being sold. After the Company or the Group Company has been registered as holder of the Shares being sold in purported exercise of these powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

9.8. Any Shares acquired by the Company pursuant to this Article 9 shall be cancelled unless disposed of by the Company within twelve (12) months of their acquisition.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The meeting of Shareholders shall be called upon not less than eight (8) days' notice, unless all the Shareholders consent to the convening of the meeting on shorter notice.

The meeting of Shareholders shall be convened by resolution of the Board. Such meeting may be convened at the Board's own initiative and shall be convened on the requisition of a holder or holders of ten per cent (10%) or more of the Shares in issue.

Subject to applicable law, a general meeting of Shareholders is duly constituted if, at the commencement of the meeting (or any adjourned meeting), two or more persons who hold two thirds or more of the share capital of the Company are present in person or by proxy.

Art. 11.

11.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fifteenth of June at 10.00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

11.2. Decision to be made by Shareholders by unanimous vote

In addition to any matters which require a unanimous vote by the Law, no resolution shall be passed by the Shareholders except with the approval of a unanimous vote of the Shareholders in respect of:

(a) any allotment or issue of any shares in the capital of the Company or any other Group Company or the issue of any financial instrument conferring a right to acquire, whether by conversion, exchange or otherwise, shares or a similar interest in the capital of the Company or any other Group Company, where the Shareholders in the case of an allotment or issue

by the Company or the shareholders in the relevant Group Company in the case of an allotment or issue by another Group Company do not have a preemptive right to acquire the shares or financial instruments pro-rata to their existing shareholdings. The provisions of this Article 11.2(a) shall not apply to any allotment or issue of shares in the capital of any wholly owned Group Company or the issue of any financial instrument conferring a right to acquire, whether by conversion, exchange or otherwise, shares or a similar interest in the capital of any wholly owned Group Company on a non pre-emptive or non pro-rata basis, subject to such issue or allotment being solely in favour of one or more wholly owned Group Companies; and

(b) any change to the Articles of the Company, other than pursuant to Article 11.3(f) and Article 11.4(a).

11.3. Decisions to be made by shareholders by 75% Vote

Without prejudice to matters requiring a higher majority under the Law, no resolution shall be passed by the Shareholders except with the approval of a 75% Vote in respect of the following matters:

(a) the sale or disposition of an asset or of any interest in an asset by a Group Company other than by and to a wholly-owned subsidiary of the Company, where the fair market value of the asset or interest therein or the consideration paid is more than twenty five per cent (25%) of the net asset value of the Company (but excluding for the purposes of calculation, any loan to or from AFH (and/or its subsidiary undertakings)), as determined as determined by reference to the last Consolidated Accounts and as confirmed by any member of the Board (this materiality threshold being referred to as the "Major Transaction Threshold" and subject to any change in accordance with the provision of Article 11.3(e) below);

(b) the acquisition of an asset or of any interest in an asset by a Group Company, other than from and by a wholly-owned subsidiary of the Company, where the fair market value of the asset or interest therein or consideration paid exceeds the Major Transaction Threshold;

(c) the assumption of a liability, whether present or future, actual or contingent, by any Group Company towards any person other than a wholly-owned subsidiary of the Company (whether direct or indirect), which exceeds or may exceed the Major Transaction Threshold;

(d) the reorganization, consolidation or amalgamation of a Group Company with any company other than a wholly-owned subsidiary of the Company where that Group Company has a net asset value in excess of the Major Transaction Threshold;

(e) an amendment to the Major Transaction Threshold or the Minor Transaction Threshold (as defined in Article 15);

(f) an allotment of Shares or the issue of any financial instrument conferring a right to acquire, whether by conversion, exchange or otherwise, Shares or a similar interest in the capital of the Company on a pre-emptive basis pro-rata to the Shareholders where the relevant allotment or issue of Shares or financial instruments will increase, or may increase, the paid up share capital of the Company by more than fifteen per cent (15%), when aggregated with any other issues in the same financial year, and any related increase of share capital of the Company in the Articles to reflect such allotment or issue of Shares or financial instruments;

(g) except where the action is taken pursuant to Article 9, the reduction of its capital and any redemption, purchase or other acquisition by the Company of any Shares or other securities of the Company and, in the case of any other Group Company which is not a wholly-owned subsidiary, any reduction of its capital and any redemption, purchase or other acquisition by the Group Company of any shares or other securities of the Group Company other than on a pro-rata basis from all shareholders;

(h) except where necessary in order for the Company to comply with its obligations under Article 22, the payment of a dividend or the making of any other distribution to shareholders by a Group Company in an amount or which is of a value which exceeds fifty million dollars of the United States of America (USD 50,000,000). The provisions of this Article 11.3

(h) shall not apply to any dividend or distribution only to one or more Group Companies;

(i) the presentation of any petition for the voluntary winding-up of the Company; and

(j) the Company carrying on a business other than the business of acting as a holding company for a financial services or industrial group.

For the purposes of determining whether the Major Transaction Threshold has been exceeded under the Articles 11.3 (a) to 11.3(c), a transaction which forms part of a series of related transactions shall be aggregated with these related transactions.

11.4. Decisions to be made by shareholders by Majority Vote

Without prejudice to matters requiring a higher majority under the Law, no resolution shall be passed by the Shareholders except with the approval of a Majority Vote in respect of the following matters:

(a) an allotment of Shares or the issue of any financial instrument conferring a right to acquire, whether by conversion, exchange or otherwise, Shares or a similar interest in the capital of the Company on a pre-emptive basis pro-rata to the shareholders, where the relevant allotment or issue of Shares or financial instruments will increase, or may increase, the paid up share capital of the Company by fifteen per cent (15%) or less than fifteen per cent (15%) when aggregated with any other allotments or issues in the same financial year, and any related increase of share capital of the Company in the Articles to reflect such allotment or issue of Shares or financial instruments;

(b) the payment of a dividend or the making of any other distribution to shareholders by a Group Company in an amount or which is of a value which does not exceed fifty million dollars of the United States of America (USD 50,000,000). The provisions of this Article 11.4(b) shall not apply to any dividend or distribution only to one or more Group Companies;

(c) the appointment and removal of the auditors of the Company and the appointment and removal of the auditors of any Group Company, provided that the auditors of the Company and any Group Company shall be one of the following accounting firms:

(i) Ernst & Young;

(ii) KPMG;

(iii) PricewaterhouseCoopers;

(iv) Deloitte; and

(d) any matter referred by the chairman of the Board to the Shareholders for decision.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

V. Board

Art. 12.

12.1 The Company shall at all times be managed by the Board of minimum three (3) members who need not be Shareholders. The maximum number of Directors shall be determined from time to time by Majority Vote.

12.2 The Directors shall be elected according to the procedure as described hereafter by the shareholders at the annual general meeting, which shall determine their remuneration.

12.3 The term of the office of a Director shall not exceed one (1) year and each Director may be re-elected.

12.4 Subject to applicable law, not less than twenty one (21) days before a notice convening a meeting of Shareholders at which the agenda will include the election of Directors is approved for dispatch to Shareholders, the Board shall notify the Shareholders that such a notice is to be considered by the Board and shall invite them to nominate candidates for election (containing the name, date of birth, address, and occupation of the proposed candidate). The Shareholders shall be entitled to make such nominations at any time thereafter provided that they are received by the Board no later than seven (7) days before the date when the Board meeting is to be held. The Board shall include the names of such candidates in the notice convening the meeting of Shareholders, together with the names of such other persons, if any, as the board considers it appropriate to include in the list of candidates.

12.5 Each Shareholder shall (in respect of the election of all Directors to be elected) be entitled to as many votes as shall equal the number of Shares held by him multiplied by the number of Directors to be elected. Each Shareholder may cast all of such votes with respect to a single candidate or may distribute them among any two or more of the candidate Directors as such shareholder may see fit.

12.6 Those candidates who receive the highest number of favourable votes shall, subject to applicable law and Article 12.9, be elected to the Board, within the limit of the total number of Directors to be appointed, as determined by the Majority Vote.

12.7 The Shareholders voting by proxy will be informed on the proxy of the number of vacant seats for which Directors are proposed for election allowing them to determine the number of votes to which they are entitled to. To the extent that at the Shareholders meeting it is decided to fill additional seats or fewer seats than proposed, the votes cast by those Shareholders voting by proxy shall be increased or decreased, respectively, on a pro-rata basis among those candidates for which they have voted for.

12.8 If less than the number of Directors as determined by the proposed resolution presented to the Shareholders are elected, or, in case of equality of votes given to candidates for one seat, one or more new rounds of elections pursuant to the above principles shall be organised as determined by the Board subject to the final decision by the meeting of Shareholders.

12.9 Any Director may be removed with or without cause by a general meeting of Shareholders. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

12.10 A Director may resign his office by giving written notice of his resignation to the Board and the resignation shall have effect from the date the notice is received by the Board or from such later date as may be specified in the notice.

Art. 13. The Board shall choose by majority vote from among its members a chairman. The chairman shall have a casting vote. It shall also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the Shareholders.

The Board shall meet upon call by the chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and of the Board, but, in his absence, the Shareholders or the Board may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The Board may by a majority vote remove the chairman at any time and appoint an other person in his place.

Board meetings shall be held no less than four (4) times in every year and at not more than three (3) monthly intervals and unless otherwise agreed by each Director seven (7) days' notice shall be given to each of the Directors of all meetings of the Board at the address notified from time to time by each Director to the Board. Each such notice shall contain, inter alia, an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the relevant meeting and shall be sent by courier or by telefax. Any papers supporting the agenda may be delivered with the agenda or distributed separately provided that they are received by the Directors not less than seven (7) days before the meeting.

This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy. A Director may represent more than one of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The location of such a telephonic meeting shall be deemed to be at the place at which the call is initiated.

The quorum for Board meetings shall be three (3) Directors present in person or by telephone or conferencing link. If a meeting is adjourned for want of a quorum, the reconvened meeting shall be quorate if any two Directors are present.

The Board may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by two (2) Directors or in such other manner as the Directors may unanimously from time to time decide. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two (2) Directors.

Art. 15. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by applicable law or by these Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board.

The Board shall be responsible for deciding the matters listed below, unless the chairman of the Board considers it appropriate to refer the matter to the Shareholders for decision by a Majority Vote. The matters are:

(a) the sale or disposition of an asset or of any interest in an asset by a Group Company, other than by and to a wholly-owned subsidiary of the Company, where the fair market value of the asset or interest therein or the consideration paid is more than the Minor Transaction Threshold but not more than the Major Transaction Threshold;

(b) the acquisition of an asset or any interest in an asset by a Group Company, other than from and by a wholly-owned subsidiary of the Company, where the fair market value of the asset or interest therein or the consideration paid is more than the Minor Transaction Threshold but not more than the Major Transaction Threshold;

(c) the assumption of a liability, whether present or future, actual or contingent, by a Group Company, which exceeds or may exceed the Minor Transaction Threshold but not the Major Transaction Threshold;

(d) the reorganisation, consolidation or amalgamation of a Group Company with any company other than a wholly owned subsidiary of the Company where that Group Company has a net asset value in excess of the Minor Transaction Threshold but not more than the Major Transaction Threshold;

(e) adoption of the Company's annual budgets and the approval of amendments thereto;

(f) approval of the Consolidated Accounts;

(g) any matter referred by the chairman of the Board to the Board for decision; and

(h) utilising any cash reserve established in accordance with Article 21 for any purpose other than settling the liability in respect of which the reserve was established.

For the purposes of determining whether the Minor Transaction Threshold has been exceeded under the above paragraphs, a transaction, which forms part of a series of related transactions shall be aggregated with those related transactions.

For the purposes of these Articles, "Minor Transaction Threshold" means fifteen per cent (15%), of the net asset value of the Company, as determined by reference to the last Consolidated Accounts and as confirmed by a member of the Board (but excluding for the purposes of calculation, any loan to or from AFH (and/or its subsidiary undertakings)), or such other amount as may be approved by the shareholders by a 75% Vote.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated, within the conditions of article 60 of the Law, to one (1) or more Directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board. The delegation to a member of the Board entail the obligation for the Board to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 16. The Company will be bound by the joint signature of two (2) Directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board.

Art. 17. The Company shall provide each Shareholder with all such information relating to the business or financial position of the Company as each such Shareholder may reasonably request, to the extent that the Company has the information in the format requested and in its possession, provided that if such information is made available to one Shareholder, it shall also be made available to all other Shareholders upon request to the Company. All such information shall be subject to such obligations of confidentiality as requested by the Company.

VI. Supervision of the Company

Art. 18. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors in accordance with Article 11 and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VII. Accounting year, Balance sheet, Allocation of profits, Dividends

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5.

Art. 21. The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. A cash reserve shall be set aside in respect of each liability of the Company which remains wholly or partially outstanding in the financial year after it arose, until such liability is settled or released. Interim dividends may be distributed by observing the provisions of these Articles and the terms and conditions set out by Law.

Art. 22.

22.1 The provisions of this Article 22 shall become effective and shall be followed in respect of declaring, and calculating, the Minimum Dividend relating to:

- (a) the financial year 2015, the financial year 2023, and each and every financial year after the financial year 2023; and
- (b) any financial year between the financial year 2016 and the financial year 2022 (inclusive), subject to the Board approving the declaration of a Minimum Dividend by simple majority vote, provided that the declaration of such Minimum Dividend will not result in the Company and/or any other Group Company failing to satisfy applicable legal and/or regulatory requirements (including requirements relating to any capital adequacy ratio imposed by applicable laws and/or regulations).

The Minimum Dividend declared for the calendar year 2023, shall also include a Minimum Dividend in respect of each of those financial years from 2016 to 2022 (inclusive) if not already declared pursuant to paragraph 22.1(b) above, in which case such Minimum Dividend declared shall be calculated in accordance with this Article 22, except that all references in Article 22.2(a) and Article 22.2(b) to the “preceding financial year” shall be deemed to refer to, and include, each of those financial years between the financial year 2016 and financial year 2022 (inclusive) on an aggregate basis, in respect of which the Minimum Dividend was not declared pursuant to paragraph 22.1(b) above.

22.2 If the Board is satisfied that the Company has sufficient reserves available for distribution in accordance with the Law and is capable of meeting its financial commitments and subject to Article 22.3 and provided that the restrictions in Article 21 are observed, no later than 31 July in the year following the relevant financial year, an annual cash dividend representing fifteen percent (15%) of a figure calculated as follows below must be made to the Shareholders in proportion to the number of Shares held by them in the capital of the Company (the “Minimum Dividend”):

(a) all (1) cash dividends and/or other cash profit distributions received from any Group Company which is not a 75% Subsidiary and/or each Holdco in the preceding financial year plus (2) net income of each Operating 75% Subsidiary plus (3) net cash proceeds of any disposals of assets made by the Company and/or each Holdco in the preceding financial year plus (4) other cash (with the exception of the repayment of any indebtedness) received by the Company and/or each Holdco from transactions with any person not being a Group Company in the preceding financial year (but excluding any cash reserves made in respect of liabilities as described in Article 21). Such amounts shall be derived from the Consolidated Accounts and the relevant consolidated accounts (in the case of each Operating 75% Subsidiary) in each case prepared in accordance with IFRS for the preceding financial year. In relation to each Holdco such amounts shall be equal to the cash actually received by the relevant Holdco in the preceding financial year; less

(b) all liabilities (including but not limited to repayment of the principal, interest or any other part of any indebtedness) of the Company, all liabilities (including but not limited to repayment of the principal, interest or any other part of any indebtedness) of all Holdcos, all expenses, operational costs and interest payments of the Company and of all Holdcos and any management or other bonuses, provision or adjustment for any minority interest, tax liabilities or tax provisions or

other contingent liabilities or provisions of the Company and/or Holdcos, in each in respect of the preceding financial year, as set out in the Group Reporting Package and for the avoidance of doubt, all sums payable by or on behalf of the Company to any Shareholder under Article 9 in the preceding financial year. All amounts referred to in this paragraph (b) shall be derived from the Consolidated Accounts for the preceding year, except that for the avoidance of doubt any amounts payable under Article 9 and deductible pursuant to this paragraph (b) shall be calculated pursuant to the provisions of Article 9.

For the avoidance of doubt, in making the above-mentioned calculation, no item of income or expenditure and no liability will be double-counted and if an item or liability has been counted in respect of one financial year it should not be counted again in respect of any subsequent financial year.

The Company shall instruct any Director to calculate the relevant profit and income figures for the purpose of determining the minimum amount to be distributed in respect of a financial year under Article 22.2. Such Director shall complete the calculations and submit them to the Board in such format as the Board shall instruct no later than the date upon which the Board approves the Consolidated Accounts. The calculations submitted to the Board shall be final and conclusive for all purposes.

22.3 The general meeting of the Shareholders shall be under no obligation to procure a distribution in accordance with Article 22.2:

(a) if in the relevant financial year, after adjusting the Consolidated Accounts to treat as profit any sums paid out by a Group Company to a non Group Company to the extent that the Company has derived benefit from those payments, the adjusted Consolidated Accounts do not show a profit, after tax and interest; or

(b) to the extent that such distribution would exceed the total profit of the Group before the deduction of the distribution to be made in accordance with Article 22.2 and as calculated pursuant to Article 22.2 above; or

(c) to the extent that it would cause the Company to be in breach of applicable law.

VIII. Liquidation

Art. 23. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

IX. Amendment of the Articles

Art. 24. Subject to Article 11, the present Articles may be amended by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

X. Final dispositions, Applicable law, Arbitration, Notices

Art. 25. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 26. Whenever any differences arises between the Shareholders or their executors, administrators or assigns touching to the true intent and construction or the incidence or consequence of these Articles or of the Law, touching anything done or executed, omitted, or suffered in pursuance of the Law or touching any breach or alleged breach or otherwise relating to the premises or these Articles, or to any law affecting the Company or to any of the affairs of the Company, such difference shall, unless the parties agree to refer the same to a single arbitrator, be referred to two arbitrators, one to be chosen by each of the parties to the difference, and the arbitrators shall before entering on the reference appoint an umpire.

If either party to the reference makes default in appointing an arbitrator either originally or by way of substitution (in the event that an appointed arbitrator shall die, be incapable of acting or refuse to act) for ten (10) days after the other party has given him notice to appoint the same, such other party may appoint an arbitrator to act in the place of the arbitrator of the defaulting party.

Art. 27.

27.1. Notices, demands or other communications required or permitted to be given or made under or in connection with these Articles or with any arbitration or intended arbitration under these Articles shall be in writing and delivered personally or sent by legible telefax addressed to the intended recipient at such address or telefax number as any Shareholder and the Company may from time to time duly notify to each other.

27.2 To be effective any such notice or other communication must, if delivered, be delivered by hand or by an international courier service during normal business hours on a Business Day and, if sent, must be sent by means of a fax machine which produces a paper record of transmission. Such notice or other communication shall be deemed to be received, in the case of delivery by hand or courier service, on the same Business Day as the notice or other communication is delivered, and in the case of sending by fax, on the same Business Day the fax is transmitted. If, however, a fax is transmitted after normal business hours in the place where the recipient is located, the fax shall be deemed to have been received on the next Business Day.”

Given that all items on the agenda have been resolved upon the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,400.-.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are each known to the notary by name, first name and residence, the bureau of the general meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE ET UNIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ABH Holdings S.A., une société anonyme, constituée en vertu des lois des îles Vierges britanniques, initialement constituée en vertu du International Business Companies Act et automatiquement ré-immatriculée en vertu du BVI Business Companies Act le 1^{er} janvier 2007, sous le numéro 584628, ayant par la suite migré au Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 5 mars 2010, numéro 483 et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151018 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné du 15 décembre 2015 non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Pavel Nazariyan, résidant à Luxembourg, qui en assure la présidence et nomme comme secrétaire Monsieur Egor Zhelezov, résidant à Luxembourg;

Maître Alexandre Pel, licencié en droit, résidant à Luxembourg a été nommée comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. Tous les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun détient, figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée générale et le notaire soussigné. Toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée, soit 100% du capital émis de la Société; par conséquent, la présente assemblée est dûment constituée et est en mesure de délibérer et d'adopter des décisions valablement sur l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Décision de modifier et de refondre les statuts de la Société tels que ci-joints [aux procurations] en annexe 1.

Après avoir dûment examiné le point porté à l'ordre du jour, l'assemblée générale a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé unanimement de modifier et de refondre les statuts de la Société comme suit:

«I. Définitions

Art. 1^{er}. Dans les présents Statuts, les termes et expressions suivants auront la signification suivante:

«Avis d'Acceptation» a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.4(a);

«Période d'Acceptation» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.3(a);

«AFH» désigne Alfa Finance Holdings S.A.;

«Statuts» signifie les présents Statuts;

«Conseil» signifie le conseil d'administration;

«Jour Ouvrable» signifie un jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, où les banques commerciales en général sont ouvertes au public à Londres, en Angleterre;

«Société» a la signification qui lui est attribuée l'article 2;

«Comptes Consolidés» signifie les comptes du groupe audités de la Société préparés sur une base consolidée conformément aux exigences de la législation luxembourgeoise et des normes d'information financière internationales pour l'exercice se terminant à la date de bilan concernée et comprenant: (a) un bilan consolidé rappelant l'état des affaires de la

Société et de ses entreprises filiales; et (b) un compte de profits et pertes consolidé rappelant les pertes et profits de la Société et de ses entreprises filiales;

«Administrateur» signifie un administrateur de la Société de temps à autre;

«Groupe» signifie la Société et ses entreprises filiales et «Société du Groupe» signifie l'une d'entre elles;

«Ensemble de Rapports du Groupe» signifie l'ensemble des rapports du Groupe préparés conformément aux normes d'information financière internationales et approuvée par les commissaires aux comptes de la Société;

«Holdco» signifie une filiale non opérationnelle de la Société, constituée uniquement dans le but de détenir des actions dans le Groupe dans lequel plus de 75 pour cent des actions avec droit de vote sont détenues directement ou indirectement par la Société. En déterminant le pourcentage des actions avec droit de vote qui sont détenues directement ou indirectement par la Société, les principes énoncés à la section 838 du UK Income and Corporation Taxes Act (loi britannique sur l'imposition des particuliers et des entreprises) de 1988 s'appliqueront, en substituant les termes «actions avec droit de vote» où les termes «capital social ordinaire» apparaissent;

«Loi» a la signification qui lui est attribuée l'article 7;

«L1 Holdings» signifie Letterone Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B176010;

«Seuil de Transaction Supérieur» a la signification qui lui est attribuée l'article 12.3(a);

«Vote à la Majorité» signifie l'adoption d'une résolution par les Actionnaires en assemblée générale par une majorité composée de cinquante pour cent (50 %) des votes admissibles devant être exprimés à l'assemblée par les Actionnaires si tous les Actionnaires de la Société ont participé;

«Dividende Minimum» a la signification qui lui est attribuée l'article 23.1;

«Seuil de Transaction Inférieur» a la signification qui lui est attribuée l'article 16;

«Offre» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.2;

«Filiale à 75 % Active» signifie un Filiale à 75 % qui n'est pas une Holdco;

«Sociétés Liées» signifie une entreprise filiale ou une société holding d'un Actionnaire, ou une entreprise filiale de cette société holding;

«Période Concernée» a la signification qui lui est attribuée l'article 9;

«Actionnaires Restants» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.3;

«Actionnaires» signifie les détenteurs d'Actions de temps à autre;

«Actions» signifie les actions de la Société et toute action émise en échange de celles-ci par conversion ou reclassification et toute action représentant ou dérivant de ces actions à la suite de toute augmentation, réorganisation ou variation du capital de la Société;

«Date de Transfert» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.4(a);

«Avis de Transfert» a la signification qui lui est attribuée l'article 9.3;

«Filiale à 75 %» signifie une personne morale dans laquelle plus de 75 pour cent des actions avec droit de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société. En déterminant le pourcentage des actions avec droit de vote qui sont détenues directement ou indirectement par la Société, les principes énoncés à la section 838 du UK Income and Corporation Taxes Act (loi britannique sur l'imposition des particuliers et des entreprises) de 1988 s'appliqueront, en substituant les termes «actions avec droit de vote» où les termes «capital social ordinaire» apparaissent; et

«Vote à 75 %» signifie l'adoption d'une résolution par les Actionnaires en assemblée générale par une majorité composée de soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus des votes admissibles devant être exprimés à l'assemblée par les Actionnaires si tous les Actionnaires de la Société ont participé.

II. Nom, durée, objet, siège social

Art. 2. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions émises ci-après, une société anonyme sous la dénomination de ABH HOLDINGS S.A. (la «Société»).

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autrement de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit et l'administration, le contrôle et de développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil, des succursales ou d'autres bureaux, soit au Luxembourg, soit à l'étranger. Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera luxembourgeoise.

III. Capital social, actions

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinq dollars des États-Unis d'Amérique et soixante cents (388.705,60 USD) représenté par:

- quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe A1,
- quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe A2,
- quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe B1,
- quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe B2,
- quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe C1,
- quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe C2,
- quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe D1, et
- quatre millions huit cent cinquante-huit mille huit cent vingt (4.858.820) actions indice de Classe D2,

d'une valeur d'un cent de dollars des États-Unis d'Amérique (0,01 USD), chacune étant assortie des mêmes droits de vote et entièrement libérée.

Les Actions pourront être exclusivement rattachées à un (1) ou plusieurs investissements spécifiques de la Société, qui seront déterminés par des résolutions appropriées du Conseil.

Toute émission d'Actions qui se fait en échange d'une contrepartie autre qu'en numéraire ne peut être effectuée qu'après obtention par le Conseil, et présentation aux Actionnaires avant demande de leur approbation, d'un rapport provenant de l'une des banques d'investissement suivantes portant sur la juste valeur de la contrepartie et la valeur de marché de la Société du Groupe concernée à la date du rapport ou le plus tard possible avant cette date:

- (a) Credit Suisse First Boston;
- (b) Goldman Sachs;
- (c) JP Morgan Chase & Co.;
- (d) Merrill Lynch; et
- (e) Morgan Stanley

Art. 7. Les Actions sont exclusivement nominatives.

Un registre des Actions sera tenu au siège social, où tout Actionnaire pourra le consulter. Ce registre contiendra toutes les informations requises à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»). La propriété des Actions s'établit par une inscription dans ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions seront détachés d'un registre à talon et signés par deux (2) Administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action; si l'Action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'Action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard seule propriétaire.

À moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, les Actionnaires peuvent nantir leurs Actions et sur présentation d'une preuve satisfaisante du nantissement, la Société donnera effet aux conditions de tout nantissement valablement constitué.

Art. 8.

8.1. Sous réserve des dispositions suivantes de l'article 8 et de l'article 19, un Actionnaire sera libre de négocier ses Actions comme il l'entend.

8.2. Un Actionnaire peut vendre, transférer ou autrement aliéner tout ou partie de sa participation à un tiers (ce qui, à cette fin, inclut un autre Actionnaire) à condition que suite à une telle aliénation, ce tiers, ainsi que ses Sociétés Liées, ne contrôlent pas plus de trente pour cent (30 %) des Actions alors émises. Si le cessionnaire, et ses Sociétés Liées, contrôlent plus de trente pour cent (30 %) des Actions alors émises suite à une telle aliénation, le transfert ne pourra alors intervenir qu'après que le cessionnaire proposé a fait une offre à tous les autres Actionnaires sur la base de ce qui est décrit à l'article 8.3 ci-dessous ou qu'une majorité en valeur nominale des Actionnaires autres que l'Actionnaire cédant et ses Sociétés Liées et, le cas échéant, autres que le cessionnaire et ses Sociétés Liées, ont renoncé à leur droit de recevoir une telle offre. Si, conformément à la procédure établie à l'article 8.3 ci-dessous ou à une renonciation accordée en vertu de cet article 8.2, le cessionnaire proposé, avec ses Sociétés Liées, prend le contrôle de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou plus des droits de vote attachés aux Actions, il aura le droit d'acquérir toutes les Actions restantes libres de toutes les charges aux mêmes

conditions que les autres Actions acquises conformément à l'offre par notification d'un avis aux autres Actionnaires dans le mois suivant l'acquisition des quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou plus des droits de vote. L'acquisition de ces Actions devra être complétée quinze (15) Jours Ouvrables après signification de l'avis.

8.3. L'offre devra être faite par écrit par le cessionnaire proposé à chacun des Actionnaires. L'offre devra être d'acquérir toutes les Actions de cet Actionnaire aux mêmes conditions et au même prix auquel le cessionnaire proposé doit acquérir les Actions de l'Actionnaire cédant, ou, s'il est supérieur, au prix moyen pondéré auquel le cessionnaire proposé et ses Sociétés Liées ont acquis les Actions dans les douze (12) mois précédents. Si le cessionnaire proposé offre une contrepartie autre qu'en numéraire pour les Actions de l'actionnaire cédant, une alternative en numéraire d'une valeur équivalente à la contrepartie autre qu'en numéraire devra être offerte et l'offre devra être accompagnée d'une lettre d'un conseiller financier indépendant confirmant que l'alternative en numéraire est d'une valeur équivalente. Toutes les Actions devront être vendues libres de toutes charges. L'offre pourra être acceptée pendant une période de vingt-et-un (21) jours après avoir été faite et, à moins que l'offre n'en dispose autrement, ne pourra être acceptée que dans sa totalité et non pas pour une partie de la participation concernée. À l'expiration de la période de l'offre, l'Actionnaire ayant fait une proposition devra acquérir les Actions par rapport auxquelles son offre a été acceptée et ensuite, celui-ci ainsi que l'Actionnaire cédant auront le droit et l'obligation de réaliser la vente des Actions aux conditions initialement offertes.

8.4. Si un Actionnaire, avec ses Sociétés Liées, acquiert le contrôle de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou plus des droits de vote attachés aux Actions de la Société dans des circonstances telles que l'article 8.2 ne trouve pas à s'appliquer, il aura le droit d'acquérir les Actions restantes à celui des prix suivants le plus élevé:

(a) le prix auquel il ou ses Sociétés Liées ont acquis les Actions lui ayant donné le contrôle de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des droits de vote; et

(b) la juste valeur des Actions restantes telles qu'elle sera déterminée aux termes de la procédure fixée dans l'article 8.5.

8.5. L'Actionnaire aura le droit d'exercer ce droit par notification de sa volonté de le faire aux détenteurs des Actions restantes et à la Société dans le mois suivant l'acquisition de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou plus des droits de vote. Dès réception de la notification, la Société devra charger une banque d'investissement parmi l'une des banques énumérées à l'article 6 de déterminer la somme par Action considérée par eux comme étant la juste valeur des Actions restantes. La banque devra être nommée en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et sa détermination sera définitive et engagera toutes les personnes concernées. La Société devra rapidement fournir à la banque les informations qu'elle pourra raisonnablement requérir dans le but de rendre sa détermination et devra communiquer à chacun des Actionnaires la somme ainsi déterminée dans les sept (7) jours suivant la réception de la détermination. Les détenteurs des Actions restantes seront obligés de réaliser le transfert de leurs Actions libres de toutes charges à l'Actionnaire (ou à son mandataire) le cinquième Jour Ouvrable suivant la notification par la Société de la détermination et, pour ce faire, autorisent la Société à agir comme leur agent en signant tous les documents de transfert nécessaires en leur nom. La contrepartie des Actions sera payée par l'Actionnaire (ou son mandataire) le cinquième Jour Ouvrable sur le compte en banque indiqué par les Actionnaires concernés.

8.6. Si un Actionnaire souhaite céder des Actions représentant cinq pour cent (5 %) ou plus de toutes les Actions émises, les autres Actionnaires devront s'assurer que la Société fournisse cette assistance, y compris les informations sur le Groupe et ses affaires, et ce, de manière raisonnable dans toutes les circonstances, quand il s'agit d'assister l'Actionnaire dans la cession de ses Actions.

Art. 9. Le Conseil peut décider que le droit de préemption en faveur de la Société prévu dans cet article s'appliquera à tous les transferts d'Actions par les Actionnaires pour une période de maximum douze (12) mois à partir de l'adoption d'une telle résolution. Si le Conseil en décide ainsi, les dispositions prévues par cet article lieront les Actionnaires jusqu'à l'expiration de la période prévue dans une telle résolution (la «Période Concernée»). Si la Société rachète ses propres Actions, les dispositions applicables de la Loi seront dûment observées.

9.1. Pendant une Période Concernée, aucun Actionnaire ne pourra, ou n'acceptera pas de, vendre, transférer ou autrement aliéner tout ou partie de sa participation à un tiers (ce qui, afin d'éviter tout doute, inclut un autre Actionnaire) autrement qu'en conformité avec cet article. Les transferts d'Actions en vertu de l'article 9 ne sont pas soumis à cet article 8.

9.2. Un Actionnaire peut transférer ses Actions à un cessionnaire proposé à condition qu'il reçoive une offre (l'«Offre»):

(a) qui est une Offre de bonne foi faite par écrit;

(b) d'un tiers qui dispose de ses propres ressources financières pour faire face aux obligations qui lui incombent en vertu de l'Offre ou qui dispose d'un engagement inconditionnel et légalement contraignant provenant d'un ou de plusieurs prêteurs pour ce financement;

(c) qui est irrévocable;

(d) qui est faite en échange uniquement d'une contrepartie en numéraire; et

(e) qui contient toutes les modalités et conditions importantes (y inclus le prix et la date prévue de la réalisation de l'Offre).

9.3. Si un Actionnaire reçoit une Offre qu'il souhaite accepter, il doit immédiatement donner un avis par écrit (l'«Avis de Transfert») aux autres Actionnaires (les «Actionnaires Restants») et à la Société afin d'offrir les Actions qui font l'objet de l'Offre à la Société (ou à la Société du Groupe que la Société peut choisir) au même prix en numéraire que celui prévu dans l'Offre et à des conditions qui ne sont pas moins favorables que celles contenues dans l'Offre. L'Avis de Transfert devra aussi indiquer:

(a) la période pendant laquelle l'offre de vendre les actions devra rester ouverte à l'acceptation. Cette période doit être au moins de vingt (20) Jours Ouvrables à partir de la date de l'Avis de Transfert (la «Période d'Acceptation»); et

(b) les détails complets de toutes les autres modalités et conditions de l'Offre.

9.4. Dès que les Actionnaires Restants ont reçu un Avis de Transfert, ceux-ci peuvent soit:

(a) s'ils approuvent une telle proposition par un Vote à 75% (à l'exclusion des votes de l'Actionnaire cédant et de tout Actionnaire Restant étant le cessionnaire proposé ou une Société Liée au cessionnaire proposé), envoyer un avis écrit à l'Actionnaire cédant (l'«Avis d'Acceptation») pendant la Période d'Acceptation, établissant qu'ils souhaitent racheter au nom de la Société (ou une Société du Groupe) les Actions aux conditions prévues dans l'Avis de Transfert et précisant une date (la «Date de Transfert») intervenant au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date de l'Avis de Transfert à laquelle la vente est prévue, à condition que toutes les mesures nécessaires pour permettre que le rachat se réalise légalement aient été prises à la Date de Transfert; ou

(b) s'ils n'approuvent pas l'envoi d'un Avis d'Acceptation conformément au paragraphe 9.4(a) ci-dessus, envoyer un avis écrit à l'Actionnaire cédant pendant la Période d'Acceptation déclinant l'offre indiquée dans l'Avis de Transfert au nom de la Société; ou

(c) ne pas envoyer d'Avis d'Acceptation ni répondre à l'Avis de Transfert pendant la Période d'Acceptation. Dans ce cas, l'offre indiquée dans l'Avis de Transfert sera réputée ne pas avoir été acceptée.

9.5. Si l'Avis d'Acceptation est donné pendant la Période d'Acceptation, l'Actionnaire cédant doit vendre ses Actions à la Société (ou Société du Groupe) et la Société (ou la Société du Groupe) doit acheter à la Date de Transfert à moins que la Société ou la Société du Groupe ne puisse les acquérir légalement à la Date de Transfert. Les Actionnaires prendront toutes les mesures nécessaires afin de permettre la réalisation du rachat et consentiront à la tenue dans un court délai d'une assemblée des Actionnaires devant être tenue.

Si aucun Avis d'Acceptation n'est donné ou si l'offre telle qu'exprimée dans l'Avis de Transfert est réputée ne pas avoir été acceptée ou si la Société ou la Société du Groupe n'est pas légalement capable d'acquérir les Actions à la Date de Transfert, l'Actionnaire cédant peut accepter l'Offre et vendre ses Actions au tiers à l'origine de l'offre aux termes et conditions de l'Offre.

9.6. La vente des Actions conformément à ce paragraphe sera effectuée selon les modalités suivantes:

(a) la réalisation du transfert des Actions sera réalisée à la Date de Transfert à l'endroit et au moment raisonnables que l'Actionnaire cédant et la Société conviendront ou, à défaut, au siège social de la Société à 11 h à la Date de Transfert;

(b) le ou les Actionnaires cédants doivent délivrer à la Société ou à la Société du Groupe, relativement aux Actions qu'ils vendent avant ou moment de la Date de Transfert, tous les documents nécessaires au transfert de propriété des Actions à la Société ou Société du Groupe; et

(c) la Société ou la Société du Groupe doit payer le prix total dû pour les Actions à ou aux Actionnaires cédants au moyen d'un transfert télégraphique sur le compte bancaire de l'(des) Actionnaire(s) cédant(s) qui leur a été communiqué à cet effet à la Date de Transfert.

9.7. Si l'Actionnaire cédant ne respecte pas ou refuse de respecter ses obligations en vertu de cet article 9, l'Actionnaire cédant autorise par les présentes tout Administrateur à signer et remettre les documents nécessaires au nom et pour le compte de l'Actionnaire. La Société ou la Société du Groupe concernée peut détenir l'argent consacré à l'achat à titre fiduciaire (en fidéicomis) pour l'(les) Actionnaire(s) cédant(s) et faire le nécessaire afin d'être enregistrée en tant que détentrice des Actions étant vendues. Après que la Société ou la Société Groupe a été enregistrée en tant que détentrice des Actions étant vendues dans le cadre de l'exercice présumé de ces pouvoirs, la validité des procédures ne pourra être remise en question par personne.

9.8. Toute Action acquise par la Société conformément à cet article 9 sera annulée à moins qu'elle ne soit aliénée par la Société dans les douze (12) mois suivant son acquisition.

IV. Assemblées générales des Actionnaires

Art. 10. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée des Actionnaires est convoquée par un avis de convocation envoyé au moins huit (8) jours à l'avance, à moins que tous les Actionnaires ne s'accordent sur un délai de convocation plus court.

L'assemblée des Actionnaires est convoquée par une résolution du Conseil. Une telle assemblée peut être convoquée à la propre initiative du Conseil et sera convoquée sur demande d'un ou de plusieurs détenteurs de dix pour cent (10%) ou plus des Actions émises.

Sous réserve de la loi applicable, une assemblée générale des Actionnaires est dûment constituée si, au commencement de l'assemblée (ou de toute assemblée ajournée), deux personnes ou plus détenant deux tiers ou plus du capital social de la Société sont présentes en personne ou par procuration.

Art. 11.

11.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Luxembourg qui pourra être précisé dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 15 juin à 10 h. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront se tenir à l'heure et à l'endroit spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Toute Action donne droit à une voix. Un Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes de ceux qui sont présents ou représentés.

11.2. Décisions devant être prises par les Actionnaires par un vote à l'unanimité.

Sans préjudice des autres matières pour lesquelles la Loi requiert un vote à l'unanimité, aucune décision ne sera prise par les Actionnaires sauf avec l'approbation par vote unanime des Actionnaires de la Société relativement à:

(a) toute attribution ou émission d'actions dans le capital de Société ou de toute Société du Groupe ou l'émission de tout instrument financier conférant un droit d'acquisition, que ce soit par conversion, échange ou autrement, sur des actions ou des intérêts similaires dans le capital de la Société ou de toute autre Société du Groupe, lorsque les Actionnaires dans le cas d'une attribution ou émission par la Société ou les actionnaires dans la Société du Groupe visée dans le cas d'une attribution ou d'une émission par une autre Société du Groupe, ne jouissent pas d'un droit de préemption pour acquérir les actions ou instruments financiers proportionnellement à leurs participations existantes. Les dispositions du présent article 11.2(a) ne s'appliqueront pas à l'attribution ou l'émission d'actions dans le capital de toute Société du Groupe détenue à 100 % ou l'émission de tout instrument financier conférant un droit d'acquérir, que ce soit par la conversion, l'échange ou autrement, des actions ou une participation similaire dans le capital de toute Société du Groupe détenue à 100% sur une base non préférentielle ou non proportionnelle, à condition que cette émission ou attribution soit uniquement en faveur d'un ou de plusieurs Sociétés du Groupe détenues à 100 %; et

(b) toute modification des Statuts de la Société, autre que celles apportées en vertu de l'article 11.3(f) et de l'article 11.4 (a).

11.3. Décisions devant être prises par les actionnaires par un Vote à 75 %

Sans préjudice des matières requérant une majorité plus élevée selon la Loi, aucune résolution ne pourra être prise par les Actionnaires sur les matières suivantes sauf avec l'approbation d'un Vote à 75 %:

(a) la vente ou l'aliénation d'un actif ou d'une participation dans un actif par une Société du Groupe autre que par et à une filiale détenue à 100 % de la Société, où la juste valeur de marché de l'actif ou de la participation dans celui-ci ou la contrepartie versée est supérieure à vingt-cinq pour cent (25 %) de la valeur nette d'inventaire de la Société (mais à exclusion, à des fins de calcul, de tout prêt à ou de la part d'AFH (et/ou ses entreprises filiales)), telle que déterminée par référence aux derniers Comptes Consolidés et telle que confirmée par tout membre du Conseil (ce seuil de matérialité étant dénommé le «Seuil de Transaction Supérieur» et soumis à toute modification conformément aux dispositions de l'article 11.3(e) ci-dessous);

(b) l'acquisition d'un actif ou de toute participation dans un actif par une Société du Groupe, autre que provenant de et par une filiale détenue à 100 % par la Société, lorsque la juste valeur de marché de l'actif ou de la participation dans celui-ci ou la contrepartie payée dépasse le Seuil de Transaction Supérieur;

(c) la prise en charge d'un passif, présent ou futur, effectif ou éventuel, par toute Société du Groupe envers une personne autre qu'une filiale détenue à 100 % par la Société (que ce soit directement ou indirectement), qui dépasse ou qui pourrait dépasser le Seuil de Transaction Supérieur;

(d) la réorganisation ou la fusion d'une Société du Groupe avec toute société autre qu'une filiale détenue à 100 % par la Société lorsque cette Société du Groupe possède une valeur nette d'inventaire qui dépasse le Seuil de Transaction Supérieur;

(e) une modification apportée au Seuil de Transaction Supérieur ou au Seuil de Transaction Inférieur (tel que défini à l'article 15);

(f) une attribution d'Actions ou l'émission de tout instrument financier conférant un droit d'acquisition, que ce soit par conversion, échange ou autrement, sur des Actions ou des participations similaires dans le capital de la Société, sur une base préférentielle au prorata des Actionnaires, lorsque l'attribution ou l'émission en question d'Actions ou d'instruments financiers augmentera, ou pourrait augmenter, le capital social libéré de la Société de plus de quinze pour cent (15%), lorsque celle-ci est cumulée avec toute autre émission réalisée pendant le même exercice social, et toute augmentation connexe du capital social de la Société dans les Statuts afin de refléter cette attribution ou émission d'Actions ou instruments financiers;

(g) sauf lorsque l'action est intentée conformément à l'article 9, la réduction de son capital et tout rachat, tout achat ou toute autre acquisition par la Société de toute Action ou de tout autre titre de la Société et, dans le cas de toute autre Société du Groupe qui n'est pas une filiale détenue à 100 %, toute réduction de son capital et tout rachat, tout achat ou toute autre acquisition par la Société du Groupe de toute action ou de tout autre titre de la Société du Groupe réalisés autrement que sur une base proportionnelle de tous les actionnaires;

(h) sauf lorsque cela est nécessaire afin que la Société respecte les obligations qui lui incombent en vertu de l'article 22, le paiement d'un dividende ou toute autre distribution aux actionnaires par une Société du Groupe d'un montant de ou d'une valeur supérieure à cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (50.000.000 USD). Les dispositions du présent article 11.3(h) ne s'appliqueront pas aux dividendes ou distributions uniquement à une ou plusieurs Sociétés du Groupe;

(i) la présentation de toute demande de mise en liquidation volontaire de la Société; et

(j) la Société exerçant une activité autre que l'activité d'une société holding pour un groupe de services financiers ou pour un groupe industriel.

Afin de déterminer si le Seuil de Transaction Supérieur a été dépassé en vertu des articles 11.3(a) à 11.3(c), une transaction qui fait partie d'une série de transactions connexes sera cumulée avec ces transactions connexes.

11.4. Décisions devant être prises par les actionnaires par un Vote à la Majorité

Sans préjudice des matières requérant une majorité plus élevée selon la Loi, aucune résolution ne pourra être adoptée par les Actionnaires sauf avec l'approbation d'un Vote à la Majorité sur les matières suivantes:

(a) une attribution d'Actions ou l'émission d'instruments financiers conférant un droit d'acquérir, que ce soit par conversion, échange ou autrement, des Actions ou une participation similaire dans le capital de la Société, sur une base préférentielle au prorata des actionnaires, lorsque l'attribution ou l'émission en question d'Actions ou d'instruments financiers augmentera, ou pourrait augmenter, le capital social libéré de la Société de quinze pour cent (15%) ou de moins de quinze pour cent (15%), lorsque celle-ci est cumulée avec toute autre attribution ou émission réalisée pendant le même exercice social, et toute augmentation connexe du capital social de la Société dans les Statuts afin de refléter cette attribution ou émission d'Actions ou instruments financiers;

(b) Le paiement d'un dividende ou toute autre distribution aux actionnaires par une Société du Groupe d'un montant de ou d'une valeur qui ne dépasse pas cinquante millions de dollars des États-Unis d'Amérique (50.000.000 USD). Les dispositions du présent article 11.4(b) ne s'appliqueront pas aux dividendes ou distributions uniquement à une ou plusieurs Sociétés du Groupe;

(c) La nomination et la révocation des commissaires aux comptes de la Société et la nomination et la révocation des commissaires aux comptes de quelque Société du Groupe que ce soit, à condition que les commissaires aux comptes de la Société et toute Société du Groupe soient parmi les cabinets d'audit suivants:

- (i) Ernst & Young;
- (ii) KPMG;
- (iii) PricewaterhouseCoopers;
- (iv) Deloitte; et

(d) toute matière soumise par le président du Conseil aux Actionnaires pour décision.

Le Conseil peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Actionnaires que ceux-ci prennent part à toute assemblée des Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, cette dernière pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

V. Conseil

Art. 12.

12.1 La Société sera à tout moment administrée par le Conseil composé d'au moins trois (3) membres, Actionnaires ou non. Le nombre maximum d'Administrateurs sera déterminé de temps à autre par un Vote à la Majorité.

12.2 Les Administrateurs seront élus conformément à la procédure décrite ci-dessous par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle qui devra déterminer leurs émoluments.

12.3 La durée du mandat d'un Administrateur est d'un (1) an au maximum et chaque Administrateur pourra être réélu.

12.4 Sous réserve de la loi applicable, au moins vingt-et-un (21) jours avant qu'une convocation à une assemblée des Actionnaires dont l'ordre du jour inclut l'élection d'Administrateurs ne soit approuvée pour envoi aux Actionnaires, le Conseil devra informer les Actionnaires que cette convocation doit être examinée par le Conseil et les invitera à désigner des candidats en vue de leur élection (en indiquant le nom, la date de naissance, l'adresse et la profession du candidat proposé). Les Actionnaires auront le droit de procéder à ces désignations à tout moment par la suite, à condition qu'elles soient reçues par le Conseil au plus tard sept (7) jours avant la date où le Conseil doit se réunir. Le Conseil inclura le nom de tels candidats dans l'avis de convocation à l'assemblée des Actionnaires, ainsi que le nom des autres personnes, le cas échéant, que le conseil considère approprié d'inclure dans la liste de candidats.

12.5 Chaque Actionnaire aura (concernant l'élection de tous les Administrateurs devant être élus) droit à autant de votes que le nombre d'Actions qu'il détient multiplié par le nombre d'Administrateurs devant être élus. Chaque Actionnaire peut exprimer tous ces votes pour un seul candidat ou peut les distribuer entre deux candidats au poste d'Administrateur ou plus tel que cet actionnaire le juge opportun.

12.6 Les candidats qui recevront le plus grand nombre de votes favorables seront, sous réserve de la loi applicable et de l'article 12.9, élus au Conseil dans la limite du nombre total d'Administrateurs à nommer, tel que déterminé par le Vote à la Majorité.

12.7 Les Actionnaires votant par procuration seront informés sur la procuration du nombre de sièges vacants pour lesquels des Administrateurs sont proposés en vue d'être élus, leur permettant de déterminer le nombre de votes auquel ils ont droit. Dans la mesure où lors de l'assemblée des Actionnaires, il est décidé de pourvoir des sièges supplémentaires ou moins de sièges que ceux proposés, les votes exprimés par ces Actionnaires votant par procuration seront augmentés ou diminués, respectivement, de manière proportionnelle entre les candidats pour lesquels ils ont voté.

12.8 Si moins d'Administrateurs que le nombre déterminé par la résolution proposée soumise aux Actionnaires sont élus, ou, en cas de partage égal des voix données aux candidats pour un siège, une ou plusieurs nouvelles séries d'élections en vertu des principes ci-dessus seront organisées comme déterminé par le Conseil sous réserve de la décision définitive de l'assemblée des Actionnaires.

12.9 Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par une assemblée générale des Actionnaires. Au cas où le poste d'un Administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de retraite ou autrement, cette vacance peut être temporairement pourvue jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, en respectant les prescriptions légales applicables.

12.10 Un Administrateur pourra démissionner de ses fonctions en notifiant par écrit sa démission au Conseil et la démission deviendra effective à compter de la date de réception par le Conseil de la notification ou à compter d'une date ultérieure pouvant être spécifiée dans la notification.

Art. 13. Le Conseil choisira en son sein un président par un vote à la majorité. Le président aura une voix prépondérante. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées des Actionnaires.

Le Conseil se réunira sur la convocation du président, ou de deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des Actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence, les Actionnaires ou le Conseil pourra désigner un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion. Le Conseil peut, par un vote à la majorité, révoquer le président à tout moment et nommer une autre personne à sa place.

Les réunions du Conseil devront être tenues au moins quatre (4) fois par an et au moins tous les trois (3) mois et, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par chaque Administrateur, une convocation devra être envoyée à chacun des Administrateurs sept (7) jours avant toute réunion du Conseil à l'adresse communiquée de temps à autre par chaque Administrateur au Conseil. Chacune de ces convocations devra reprendre, entre autres, un ordre du jour reproduisant de manière raisonnablement détaillée les points à discuter au cours de la réunion et sera envoyée par coursier ou par télécopie. Les documents qui appuient l'ordre du jour pourront être délivrés avec l'ordre du jour ou distribués séparément à condition que les Administrateurs les reçoivent au moins sept (7) jours avant la réunion.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Le lieu d'une telle réunion téléphonique sera réputé se trouver là où l'appel téléphonique est initié.

Le quorum pour les réunions du Conseil sera de trois (3) Administrateurs présents physiquement ou par téléphone ou par conférence par un moyen de communication à distance. Si une réunion est ajournée pour cause de quorum, la réunion reconvoquée pourra valablement délibérer si deux (2) des Administrateurs sont présents.

Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par le président ou par deux (2) Administrateurs ou de toute autre manière pouvant être décidée par les Administrateurs de temps à autre à l'unanimité. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 15. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges par accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la loi applicable ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Conseil.

Le Conseil sera chargé de décider des matières énoncées ci-dessous, à moins que le président du Conseil considère approprié de soumettre ces affaires aux Actionnaires pour décision prise à la Majorité des Votes. Ces matières sont:

(a) la vente ou l'aliénation d'un actif ou de toute participation dans un actif par une Société du Groupe, autre que par et à une filiale détenue à 100 % par la Société, lorsque la juste valeur de marché de l'actif ou de la participation dans celui-ci ou la contrepartie payée est supérieure au Seuil de Transaction Inférieur, mais inférieur au Seuil de Transaction Supérieur;

(b) l'acquisition d'un actif ou de toute participation dans un actif par une Société du Groupe, autre que de ou par une filiale détenue à 100 % par la Société, lorsque la juste valeur de marché de l'actif ou de la participation dans celui-ci ou la contrepartie payée est supérieure au Seuil de Transaction Inférieur, mais inférieur au Seuil de Transaction Supérieur;

(c) la prise en charge d'un passif, présent ou futur, effectif ou éventuel, par une Société du Groupe, qui dépasser ou qui pourrait dépasser le Seuil de Transaction Inférieur, mais pas le Seuil de Transaction Supérieur;

(d) la réorganisation ou la fusion d'une Société du Groupe avec toute société autre qu'une filiale détenue à 100 % par la Société, lorsque cette Société du Groupe possède une valeur nette d'inventaire qui dépasse le Seuil de Transaction Inférieur, mais pas le Seuil de Transaction Supérieur;

(e) l'adoption des budgets annuels de la Société et l'approbation de leurs modifications;

(f) l'approbation des Comptes Consolidés;

(g) toute affaire soumise au Conseil par son président aux fins d'une résolution; et

(h) l'utilisation d'une quelconque réserve de trésorerie constituée conformément à l'article 21 pour toute autre fin que l'apurement de la dette pour laquelle la réserve a été constituée.

Afin de déterminer si le Seuil de Transaction Inférieur a été dépassé en vertu des paragraphes ci-dessus, une transaction, qui fait partie d'une série de transactions connexes, sera cumulée avec ces transactions connexes.

Aux fins des présents Statuts, le «Seuil de Transaction Inférieur» signifie quinze pour cent (15%) de la valeur nette d'inventaire de la Société, telle que déterminée par référence aux derniers Comptes Consolidés et telle que confirmée par un membre du Conseil (mais à l'exclusion, à des fins de calcul, de tout prêt à ou de la part d'AFH (et/ou ses entreprises filiales)), ou tout autre montant pouvant être approuvé par les actionnaires par un Vote à 75%.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées, conformément à l'article 60 de la Loi, à un (1) ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront réglées par une décision du Conseil. La délégation à un membre du Conseil entraîne l'obligation pour le Conseil de faire rapport tous les ans à l'assemblée générale ordinaire sur les salaires, émoluments et avantages accordés au délégué.

La Société peut également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil.

Art. 17. La Société fournira à chaque Actionnaire toutes les informations relatives aux activités et à la situation financière de la Société qu'un tel Actionnaire pourrait raisonnablement demander, dans la mesure où la Société a les informations dans le format requis et en sa possession, à condition que, si ces informations sont mises à la disposition d'un Actionnaire, elles soient également mises à disposition de tous les autres Actionnaires sur demande à la Société. Toutes ces informations seront soumises aux obligations de confidentialité requises par la Société.

VI. Surveillance de la Société

Art. 18. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes conformément à l'article 11 et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six (6) ans.

VII. Exercice social, bilan, affectation des bénéfices, dividendes

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

Art. 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel que prévu à l'article 5.

Art. 21. L'assemblée générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil, de l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Il sera constitué une réserve de trésorerie pour chaque dette de la Société restée entièrement ou partiellement impayée au cours de l'exercice qui suit celui de la naissance de ladite dette, jusqu'à apurement ou libération de cette dette. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les dispositions des présents Statuts et les conditions prévues par la Loi.

Art. 22.

22.1 Les dispositions du présent article 22 prendront effet et seront suivies pour la déclaration, et le calcul, du Dividende Minimum relatif à;

(a) l'exercice social 2015, l'exercice social 2023, et chaque exercice social suivant l'exercice social 2023; et

(b) tout exercice social entre l'exercice social 2016 et l'exercice social 2022 (inclus), à condition que le Conseil approuve la déclaration d'un Dividende Minimum à la simple majorité des votes, étant entendu que la déclaration d'un tel Dividende Minimum n'aura pas pour conséquence que la Société et/ou toute autre Société du Groupe ne répond(ent) pas aux exigences légales et/ou réglementaires applicables (y compris les exigences relatives à un ratio d'adéquation des fonds propres imposé par les lois et/ou réglementations applicables).

Le Dividende Minimum déclaré pour l'année civile 2023 comprendra également un Dividende Minimum par rapport à chacun des exercices sociaux de 2016 à 2022 (inclus) s'il n'est pas déjà déclaré en vertu du paragraphe 22.1(b) ci-dessus,

auquel cas un tel Dividende Minimum déclaré sera calculé conformément au présent article 22, si ce n'est que toutes les références dans les articles 22.2(a) et 22.2(b) faites à l'«exercice précédent» seront réputées faire référence à, et inclure, chacun des exercices sociaux entre l'exercice social 2016 et l'exercice social 2022 (inclus) de manière globale, par rapport auxquels le Dividende Minimum n'a pas été déclaré en du paragraphe 22.1(b) ci-dessus.

22.2 Si le Conseil estime que la Société dispose de réserves suffisantes disponibles en vue d'une distribution conformément à la Loi et est capable de respecter ses engagements financiers et sous réserve de l'article 22.3 et à condition que les restrictions à l'article 21 soient observées, au plus tard le 31 juillet de l'année suivant l'exercice concerné, un dividende annuel en numéraire représentant quinze pour cent (15%) d'un chiffre calculé comme suit ci-dessous doit être versé aux Actionnaires en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société (le «Dividende Minimum»):

(a) la totalité (1) des dividendes en numéraire et/ou autres distributions de bénéfices en numéraire reçus de toute Société du Groupe qui n'est pas une Filiale à 75% et/ou chaque Holdco au cours de l'exercice précédent plus (2) le revenu net de chaque Filiale à 75% Active plus (3) le produit net en numéraire de toute aliénation d'actifs réalisée par la Société et/ou chaque Holdco au cours de l'exercice précédent plus (4) d'autres liquidités (à l'exception du remboursement de toute dette) reçues par la Société et/ou chaque Holdco provenant de transactions réalisées avec toute personne n'étant pas une Société du Groupe au cours de l'exercice précédent (mais à l'exclusion de toute réserve en espèces faite pour les dettes décrites à l'article 21). Ces montants proviendront des Comptes Consolidés et des comptes consolidés concernés (dans le cas de chaque Filiale à 75% Active) dans chaque cas préparés conformément aux normes d'information financière internationales pour l'exercice précédent. Pour chaque Holdco, ces montants équivaldront aux espèces réellement reçues par la Holdco au cours de l'exercice précédent; moins

(b) toutes les dettes (y compris mais de manière non limitative le remboursement du principal, des intérêts ou de toute autre partie de quelque dette que ce soit) de la Société, toutes les dettes (y compris mais de manière non limitative le remboursement du principal, des intérêts ou de toute autre partie de quelque dette que ce soit) de toutes les Holdcos, l'ensemble des dépenses, frais de fonctionnement et paiements d'intérêts de la Société et de toutes les Holdcos et tout bonus de gestion ou autre, toute provision ou tout ajustement pour les intérêts minoritaires, dettes fiscales ou provisions fiscales ou autres passifs éventuels ou provisions de la Société et/ou des Holdcos, chacun de ces éléments portant sur l'exercice précédent, tel qu'indiqué dans l'Ensemble des Rapports du Groupe et afin d'éviter tout doute, toutes les sommes devant être payées par ou au nom de la Société à tout Actionnaire au titre de l'article 9 au cours de l'exercice précédent. Tous les montants visés dans le présent paragraphe (b) seront tirés des Comptes Consolidés de l'année précédente, mais afin d'éviter tout doute, les montants devant être payés au titre de l'article 9 et étant déductibles au titre du présent paragraphe (b) seront calculés en vertu des dispositions de l'article 9.

Afin d'éviter tout doute, en effectuant le calcul mentionné ci-dessus, aucun poste de revenu ou de dépense et aucun passif ne seront comptés deux fois et si un poste ou un passif a été compté pour un exercice, il ne devrait plus l'être pour aucun autre exercice suivant.

La Société donnera à tout Administrateur l'instruction de calculer les chiffres pertinents relatifs aux bénéfices et revenus pour déterminer le montant minimum à distribuer pour un exercice en vertu de l'article 22.2. Cet Administrateur réalisera les calculs et les soumettra au Conseil sous le format demandé par le Conseil au plus tard le jour où le Conseil approuve les Comptes Consolidés. Les calculs soumis au Conseil seront finaux et définitifs à toutes fins.

22.3 L'assemblée générale des Actionnaires n'aura aucune obligation d'obtenir une distribution conformément à l'article 22.2:

(a) si, au cours de l'exercice concerné, après ajustement des Comptes Consolidés pour traiter comme bénéfice toute somme versée par une Société du Groupe à une non Société du Groupe dans la mesure où la Société a tiré des bénéfices de ces versements, les Comptes Consolidés ajustés ne montrent pas de bénéfice, après impôts et intérêts; ou

(b) dans le cas où cette distribution dépasserait le bénéfice total du Groupe avant la déduction de la distribution à verser conformément à l'article 22.2 et tel que calculé conformément à l'article 22.2 ci-dessus; ou

(c) dans le cas où cela entraînerait une violation de la loi applicable dans le chef de la Société.

VIII. Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un (1) ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Actionnaires décidant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

IX. Modification des Statuts

Art. 24. Sous réserve de l'article 11, les présents Statuts pourront être modifiés par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant conformément aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

X. Dispositions finales, loi applicable, médiation, avis

Art. 25. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Art. 26. En cas de différends entre les Actionnaires ou leurs exécuteurs testamentaires, administrateurs légaux ou ayants-droit portant sur la véritable intention ou interprétation ou l'incidence ou la conséquence des présents Statuts ou de la Loi,

portant sur tout ce qui a été fait ou signé, omis, ou subi en raison de la Loi ou portant sur toute violation ou violation présumée ou autre concernant les locaux ou les présents Statuts, ou toute loi affectant la Société ou toute autre activité de la Société, un tel différend sera soumis à deux médiateurs, chaque partie nommant un médiateur, à moins que les parties décident de ne recourir qu'à un seul médiateur. Les médiateurs devront, avant de se saisir du litige, nommer un arbitre.

Si l'une des parties au litige ne nomme pas de médiateur, dès le début ou par voie de substitution (dans le cas où un médiateur nommé décéderait, serait dans l'incapacité d'agir ou refuserait d'agir) dans les dix (10) jours suivant la notification de nomination du médiateur adressée par l'autre partie, cette dernière pourra alors nommer un médiateur qui agira en lieu et place du médiateur de la partie défaillante.

Art. 27.

27.1. Les avis, demandes ou autres communications devant ou pouvant être donnés ou faits en vertu ou dans le cadre des présents Statuts ou de toute médiation ou médiation voulue en vertu des présents Statuts se feront par écrit et seront remis personnellement ou envoyés par télécopie lisible adressé au destinataire voulu à l'adresse ou au numéro de télécopie que tout Actionnaire et la Société peuvent de temps à autre se communiquer.

27.2 Pour être valable, une telle notification ou autre communication doit, si elle est remise, être remise en mains propres ou par coursier international durant les heures normales de bureau un Jour Ouvrable et, si elle est envoyée, être envoyée au moyen d'un télécopieur qui produit un document papier attestant la transmission. Cette notification ou autre communication sera réputée avoir été reçue, en cas de remise en mains propres ou par coursier, le même Jour Ouvrable que celui où la notification ou autre communication est remise, et en cas d'envoi par télécopie, le même Jour Ouvrable où la télécopie est transmise. Si, toutefois, une télécopie est transmise après les heures normales de bureau là où le destinataire se situe, la télécopie sera réputée avoir été reçue le Jour Ouvrable suivant.»

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une résolution, l'assemblée est clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document aux parties comparantes, qui sont chacune connues du notaire par leur nom, prénom et résidence, le bureau de l'assemblée générale et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. NAZARIYAN, E. ZHELEZOV, A. PEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/210. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016056466/1160.

(160016596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

RREI FrenchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.016.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

RREI Holding S.A., associé de la Société, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 186-188, Rue de Longwy, L-1940 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Pour RREI FRENCHCO S.à r.l.

Référence de publication: 2016064789/14.

(160025989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Frënn Vum Mäerteswee - Itinéraire Saint-Martin au Luxembourg asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5364 Schrassig, 41, Schlassgewan.

R.C.S. Luxembourg F 10.683.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. CAPP Sorina

104, route de Trèves

L-6960 Senningen

Née le 12 avril 1969 à Satu Mare/ Roumanie

2. LANGINI Alexandre

5, rue Jean-Pierre Sauvage

L-2514 Luxembourg

Né le 8 mai 1951 à Luxembourg

3. MOSEL-KNEIP Astrid

13, Helzerbiërg

L-8398 Roodt (Septfontaines)

Née le 17 décembre 1959 à Luxembourg

4. SCHIMMER Marie-Ange

22, rue Jules Fischer

L-1522 Luxembourg

Née le 25 mars 1961 à Nancy/ France

5. SIGAL Mireille

41, Schlassgewan

L-5364 Schrassig

Née le 8 octobre 1961 à St.Ingbert/Allemagne

... et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts

Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de «Frënn vum Mäerteswee, Itinéraire Saint-Martin au Luxembourg asbl».

Art. 2. L'association a pour objet

- de contribuer par le développement de l'itinéraire Culturel Européen Saint Martin de Tours (à préciser sur la partie luxembourgeoise de la Via Treverorum/Via Sancti Martini) à une métamorphose de la société, par le changement des comportements individuels et collectifs et par une évolution des consciences en faveur du développement en Europe d'un projet culturel responsable, citoyen, éthique, durable et participatif pour les générations futures;

- de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine culturel martinien, matériel et immatériel, ainsi que le - patrimoine naturel comme facteur d'amélioration du cadre de vie et comme source de développement social, économique, culturel, spirituel, touristique... dans le respect des identités et des cultures, de leur diversité, de leur richesse, dans un esprit de solidarité et de partage;

- de promouvoir le dialogue sous toutes ses formes: interculturels, interreligieux, intergénérationnels, intercommunautaires...

Art. 3. L'association a son siège social à 41, Schlassgewan, L-5364 Schrassig, Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association «Frënn vum Mäerteswee»

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. L'association est valablement engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe du président et du trésorier, et, à défaut, par le vice-président respectivement le secrétaire.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale (minimum 1 euro, maximum 50 euros).

Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2016059620/110.

(160020853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Fund Executives S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 24, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 203.476.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Taavi Davies, avocat inscrit à la liste IV de l'Ordre des avocats de Luxembourg, né le 25 mai 1975 à Ukarumpa, Papouasie-Nouvelle-Guinée, demeurant au 24, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société d'avocats sous forme de société à responsabilité limitée, conformément à la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Fund Executives S.à r.l.» qui sera régie par les lois du Luxembourg relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par la loi du 10 août 1991 telle que modifiée par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale (ci-après la «Loi du 10 août 1991») et par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat, en conformité avec la Loi du 10 août 1991 et les dispositions réglementaires et les dispositions réglementaires et déontologiques applicables.

Dans la mesure où ces activités ne contreviennent pas à l'article 3, premier alinéa des présents Statuts, la Société peut contracter des emprunts, prêter des fonds, consentir des garanties et sûretés et, de manière générale, effectuer toutes opérations nécessaires ou utiles à l'exercice de son activité ainsi qu'à la fructification de son patrimoine, en ce compris prendre des participations à titre d'investissement dans d'autres sociétés et effectuer toutes transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social souscrit et libéré. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts Sociales. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et chaque part sociale donne un droit de vote à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés.

Les parts sociales ne peuvent être détenues par ou cédées qu'exclusivement à une personne remplissant les conditions pour être associé dans une personne morale exerçant la profession d'avocat au Grand-Duché de Luxembourg, conformément à la Loi du 10 août 1991. A défaut, il sera procédé soit à la mise en liquidation de la Société, soit au changement de son objet social et à son omission du tableau de l'Ordre des avocats auprès du barreau de Luxembourg.

Toute cession de parts sociales sera en outre soumise aux dispositions de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé ou, le cas échéant, le conjoint survivant, sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants.

Les héritiers ou ayants droit ou le conjoint survivant qui ne remplissent pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société devront céder leurs parts aux associés survivants, conformément aux dispositions du présent article 6. A défaut, la Société peut, nonobstant leur opposition, décider de les racheter à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi.

En cas de perte par un associé de qualification de professionnel en exercice, la Société continuera entre les autres associés et l'associés et l'associé ayant perdu sa qualité de professionnel en exercice sera tenu de céder ses parts soit aux autres associés, soit à un ou plusieurs autres cessionnaires remplissant les conditions pour être associé tel qu'énoncé au paragraphe 4 du présent article 6. A défaut, la Société peut soit décider de racheter les parts de l'associé concerné à la valeur nette comptable conformément à l'article 189 de la Loi, soit il sera procédé à la mise en liquidation de la Société, soit encore au changement de son objet social et à son omission du tableau de l'Ordre des avocats auprès du barreau de Luxembourg.

Tous les droits attachés aux parts sociales de l'associé décédé ou ayant perdu la qualité de professionnel en exercice seront suspendus d'office à compter de la date du décès ou de la perte de la qualité de professionnel en exercice, jusqu'à régularisation conformément aux dispositions légales et statutaires.

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Chapitre III. Gérance, Vérification des comptes

Art. 7. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ont la qualité d'avocat et sont nommés par les associés qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront collégalement un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est (sont) nécessairement associé(s) conformément à la Loi du 10 août 1991.

Les gérants sont révocables ad nutum et à n'importe quel moment par résolution des associés. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont également rééligibles.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre le désignant à cet effet.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir lorsqu'au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les gérants. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que télécopie, e-mail, télégramme, -facsimile ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Dans l'hypothèse où le gérant ou un représentant de la Société ont un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction de la Société, ledit gérant ou représentant devra en informer le conseil de gérance et ne pourra pas prendre part aux délibérations ainsi qu'au vote relatif à la transaction. L'intérêt opposé devra être rapporté par le conseil de gérance à la première assemblée générale des associés suivante avant tout vote sur d'autres résolutions. Cette disposition ne s'applique pas lorsque les décisions à prendre par le conseil de gérance entrent dans le cadre d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 8. Pouvoirs du Gérant ou du Conseil de Gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, par le conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société en ce compris la gestion journalière de la Société.

Art. 9. Délégation de pouvoirs. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 10. Représentation de la Société. La Société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et dans la limite de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s).

Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises dans les cas prévus par la Loi.

Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises le cas échéant et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra pas dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises pourront être réélus.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements des associés.

Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

Lorsqu'un associé détient toutes les parts sociales, il exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant. Ces assemblées doivent être convoquées à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq (25) associés, il devra être tenu chaque année une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Quel que soit le nombre des associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au gérant ou au conseil de gérance.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité simple des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve de toute autre disposition légale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés, et s'ils attestent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les associés peuvent valablement renoncer aux formalités de convocation.

Un associé peut donner procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. Année sociale -Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

L'associé unique ou les associés peut(vent) décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, le cas échéant, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la Loi.

Art. 16. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront ses/leurs pouvoirs et ses/leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VI. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Dispositions transitoires

A titre d'exception, le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, le comparant Monsieur Taavi Davies, prénommé, déclare souscrire toutes les mille deux cent cinquante (1.250).

Chaque part sociale étant entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition du notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais - Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Taavi Davies, avocat, né le 25 mai 1975 à Ukarumpa, Papouasie-Nouvelle-Guinée, demeurant au 24, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 24, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Davies et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 décembre 2015. 2LAC/2015/30217. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016059622/205.

(160021022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

LSREF3 Datona Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.155.375,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 198.169.

In the year two thousand and sixteen on the twenty-fifth day of January,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the "Sole Shareholder"),

represented by Mr Liridon Elshani, employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 25 January 2016.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSRE Art. Datona Holdings S.à r.l., registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 198169, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 June 2015, under its initial name LSF 12 S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 26 August 2015, number 2253, which articles of incorporation have been amended for the last time on 8 December 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by 17,459 (seventeen thousand four hundred fifty-nine) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

A. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 27,000.- (twenty-seven thousand euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 2,182,375.- (two million one hundred eighty-two thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 2,155,375.- (two million one hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro) by way of (a) the cancellation of 216 (two hundred sixteen) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 27,000.- (twenty-seven thousand euro) and (b) the reimbursement to the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 27,000.- (twenty-seven thousand euro).

B. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,155,375.- (two million one hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro) represented by 17,243 (seventeen thousand two hundred forty-three) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

C. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the change proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 27,000.- (twenty-seven thousand euro) to reduce it from its current amount of EUR 2,182,375.- (two million one hundred eighty-two thousand three hundred seventy-five euro) represented by 17,459 (seventeen thousand four hundred fifty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 2,155,375.- (two million one hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro), represented by 17,243 (seventeen thousand two hundred forty-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 216 (two hundred

sixteen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 27,000.- (twenty-seven thousand euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Sole Shareholder an aggregate amount of EUR 27,000.- (twenty-seven thousand euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Sole Shareholder now holds 17,243 (seventeen thousand two hundred forty-three) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,155,375.- (two million one hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro) represented by 17,243 (seventeen thousand two hundred forty-three) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the change resolved above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Sole Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business-Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Liridon Elshani, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 janvier 2016.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSRE Art. Datona Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198169, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant un du notaire instrumentaire, en date du 29 juin 2015 sous le nom initial de LSF 12 S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 26 août 2015, numéro 2253, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 8 décembre 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par 17.459 (dix-sept mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

A. Réduction du capital social de la Société d'un un montant de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 2.182.375,- (deux millions cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 2.155.375,- (deux millions cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), par le biais (a) de l'annulation de 216 (deux cent seize) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros) et ainsi (b) du remboursement à l'Associé d'un montant total de 27.000,-(vingt-sept mille euros).

B. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 2.155.375,- (deux millions cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 17.243 (dix-sept mille deux cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

C. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter le changement proposé ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulés dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide

(a) de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 2.182.375,- (deux millions cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 17.459 (dix-sept mille quatre cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 2.155.375,- (deux millions cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros) représenté par 17.243 (dix-sept mille deux cent quarante-trois) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation 216 (deux cent seize) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros) et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé un montant global EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros).

Suite à la diminution de capital décidée ci-dessus, l'Associé Unique détient maintenant par 17.243 (dix-sept mille deux cent quarante-trois) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 2.155.375,- (deux millions cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 17.243 (dix-sept mille deux cent quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter le changement effectué ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé Unique, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulés dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 janvier 2016. 2LAC/2016/1952. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060516/159.

(160021131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Infrastructure PPP Africa Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.799.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth of January.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 7, 2016. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the public limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name “Infrastructure PPP Africa Management S.A.” (hereinafter, the Company), with registered office at 6A, route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170799, established pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, dated July 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2199, dated September 5, 2012.

Resolutions

I. The sole shareholder resolves to amend articles 11 to 15 of the Company’s articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three (3) members, divided into two (2) categories, respectively the “Category A Directors” and the “Category B Directors”. The directors need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, for a term not exceeding six years and until their successors are elected and qualify. However a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. They may be dismissed freely at any time and without specific cause. Any director may also be re-elected for successive terms.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must call a general meeting of shareholders without delay in order to fill such vacancy.

In the event that in any meeting of the board of directors the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

In dealing with third parties, the board of directors has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for writing and keeping the minutes of the meetings of the board of directors as well as of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the board of directors. In his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance prior to the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or fax or telex of each director. A special notice shall not be required for a meeting of the board of directors being held at a time and a place determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, fax, e-mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors, of which at least one (1) is a Category A Director and one (1) is a Category B Director, is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors, of which at least one (1) is a Category A Director and one (1) is a Category B Director, present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by one (1) Category A Director and one (1) Category B Director jointly. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one (1) Category A Director and one (1) Category B Director jointly or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 14. The board of directors is vested with the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the objects of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors has in particular power to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The board of directors may delegate the daily management of the Company to one or more directors, who shall be called managing directors.

Art. 15. The Company shall be bound towards third parties (i) by the sole signature of the managing director for any daily operation and (ii) by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director for any operation above ten thousand Euro (EUR 10,000.-)."

II. The sole shareholder resolves to accept the resignation of the following persons as directors of the Company with immediate effect, and to grant them discharge for the exercise of their mandate until the date hereof:

i. Mr. Geoffroy T'sterstevens, born on November 2, 1980 in Namur, Belgium, with professional address at 6a, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg;

ii. Mr. Nicolas Boudeville, born on January 17, 1966 in Paris, France, with professional address at 34, avenue Hoche, 75008, Paris, France;

iii. Mr. Nathaniel Amsellem, born on February 18, 1977 in Strasbourg, France, with professional address at 37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75008, Paris, France;

iv. Mr. Yariv Elbaz, born on February 28, 1976 in Casablanca, Morocco, with professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

III. The sole shareholder resolves to appoint the following persons as directors of the Company with immediate effect and for a period ending on the annual general meeting to be held in 2016:

i. Ms. Elisabeth Backes, born on February 20, 1970 in Saarburg, Germany, having her professional address at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, Category A Director, acting as managing director;

ii. Mr. Frédéric Deflorenne, born on October 4, 1973 in Charleroi, Belgium, having his professional address at 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, Category A Director;

iii. Mr. Yariv Elbaz, prenamed, Category B Director.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale conformément à l'article 67 (1) deuxième alinéa de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle au 13 route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 janvier 2016. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Infrastructure PPP Africa Management S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170799, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2199, en date du 5 septembre 2012.

Résolutions

I. L'actionnaire unique décide de modifier les articles 11 à 15 des statuts de la Société qui ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, divisés en deux (2) catégories, respectivement les «Administrateurs de Catégorie A» et les «Administrateurs de Catégorie B». Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas 6 ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment sans cause spécifique. Un administrateur peut aussi être réélu pour des mandats successifs.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant pour cause de décès, de retraite, ou pour quelque autre cause, les administrateurs restants devront convoquer une assemblée générale des actionnaires sans délai pour combler cette vacance.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur et/ou en défaveur d'une décision, le président aura voix prépondérante.

Dans les relations avec les tiers, le conseil d'administration a des pouvoirs étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et autoriser tous actes et opérations en rapport avec l'objet de la Société.

Art. 12. Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la rédaction et de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. En son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité des voix présentes, un autre administrateur, et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs dont des directeurs généraux, des directeurs généraux-adjoints ou d'autres directeurs considérés comme nécessaires pour gérer et mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs auront les pouvoirs et les obligations qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une décision préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou dans le cas de décisions par écrit approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur télex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et la participation à une réunion par de tels moyens équivaldra à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs, parmi lesquels au moins un (1) est un Administrateur de Catégorie A et un (1) est un Administrateur de Catégorie B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs, parmi lesquels au moins un (1) est un Administrateur de Catégorie A et un (1) est un Administrateur de Catégorie B, présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut, unanimement, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur télex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Le tout formera le procès-verbal donnant force probante à la décision.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence ou conjointement par un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou conjointement par un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B ou par toute personne dûment habilitée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 14. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien les affaires de la Société et prendre toutes les mesures de disposition et d'administration qui sont en relation avec l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a en particulier le pouvoir de déterminer la politique de la société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qualifiés dès lors d'administrateurs-délégués.

Art. 15. La Société sera engagée envers mes tiers (i) par la seule signature de l'administrateur-délégué pour toute opération quotidienne et (ii) par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B pour toute opération supérieure à dix mille Euro (EUR 10.000,-).»

II. L'actionnaire unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes de leur poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat, et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour:

i. M. Geoffroy T'sterstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6a, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

ii. M. Nicolas Boudeville, né le 17 janvier 1966 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 34, avenue Hoche, 75008, Paris, France;

iii. M. Nathaniel Amsellem, né le 18 février 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 37, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75008, Paris, France;

iv. M. Yariv Elbaz, né le 28 février 1976 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 6a, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes au poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016:

i. Mme. Elisabeth Backes, née le 20 février 1970 à Sarrebourg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur de Catégorie A, et administrateur-délégué;

ii. M. Frédéric Deflorenne, né le 4 octobre 1973 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur de Catégorie A;

iii. M. Yariv Elbaz, prénommé, Administrateur de Catégorie B.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016060447/225.

(160021587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Inovest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 62.303.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Inovest SA", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 62.303, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 18th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 210 of April 3rd, 1998.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "Inovert SA", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.303, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 3 avril 1998.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016. 2LAC/2016/1711. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060448/109.

(160021505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Hotel & Resort Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 135.348.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "HOTEL & RESORT INVESTMENT", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 135.348, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 28th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 355 of February 12th, 2008.

The Meeting is presided by Mrs Catherine BEERENS, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves, with retroactive effect on January 1st, 2016, to transfer the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 5, first sentence of the statutes, as follows:

“ **Art. 5. First sentence.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de "HOTEL & RESORT INVESTMENT", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.348, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 355 du 12 février 2008.

L'Assemblée est présidée par Madame Catherine BEERENS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les associés, présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les associés présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les associés, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen et de modifier en conséquence l'article 5, première phrase des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des associés présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BEERENS, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 janvier 2016 2LAC/2016/1723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060442/110.

(160021591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 149.056,77.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.137.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 2007, acte publié au Mémorial C, no 68 du 10 janvier 2008

Rectificatif suite au dépôt L150199642 en date du 5 novembre 2015

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2016075871/15.

(160040583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

LC Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.205.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Février 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2016075980/13.

(160040605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Springbok Luxco Limited, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.323.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076115/9.

(160040665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.
